



Cybergeo : European Journal of Geography

Politique, Culture, Représentations

Emmanuelle Petit

La lutte des places à Chamonix : Quand la mort devient enjeu spatial

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Emmanuelle Petit, « La lutte des places à Chamonix : Quand la mort devient enjeu spatial », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 475, mis en ligne le 28 octobre 2009. URL : <http://cybergeo.revues.org/index22747.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : CNRS-UMR Géographie-cités 8504

<http://cybergeo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://cybergeo.revues.org/index22747.html>

Document généré automatiquement le 13 mars 2010.

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

Emmanuelle Petit

La lutte des places à Chamonix : Quand la mort devient enjeu spatial

- 1 À partir de l'analyse des enjeux identitaires qui prennent forme autour de la question de l'emplacement des morts dans les cimetières, ce texte, se propose de développer une micro-géographie, en s'inspirant des travaux de la micro-histoire (Revel, 1996, 15-36 et Garcia, 2000, 84-87) et de la micro-sociologie (Lapassade, 1996). Il voudrait aborder la problématique de la place comme référent majeur de la légitimité, et de la position des acteurs dans le monde dans lequel ils évoluent. Les jeux de placements dans le cimetière déforment, grossissent et même plus, participent aux jeux qui se déroulent dans l'espace des vivants. L'analyse de ces jeux permettra d'éclairer à la manière des travaux de Marcel Mauss pour la sociologie non pas seulement un « fait social total » (Mauss, 1950, 273-279) mais bien un *fait géographique total* redimensionnant le social à la lumière du spatial non plus pris comme expression seconde du social mais bien comme l'un des fondements du social.
- 2 Ainsi, la mise en place dans l'espace des individus et les pratiques qu'ils y opèrent ne sont pas déterminées par les seuls échanges économiques, religieux ou juridiques plus ou moins réglés par l'institutionnalisation de relations sociales qui se perpétuent. Cette mise en place relève d'un travail permanent d'interaction et de relecture de l'autre, à travers l'endroit où il se trouve et ce qu'il en fait, mais aussi à travers le sens qu'il donne à l'espace qui l'environne, notamment en occupant des emplacements spécifiques (Cresswell, 1996) ou en produisant des artefacts naturels ou géographiques qui deviennent autant d'opérateurs d'identités et d'intentions, et qui en constituent l'efficience (Lenclud, 2007, 64-73).
- 3 Parler de fait géographique total, c'est poser l'hypothèse que l'individu « fait avec » l'espace plus qu'il ne fait « dans » l'espace et que ce « faire avec » est l'expression, à diverses échelles et selon diverses modalités, de structures fondamentales et récurrentes de sa relation à l'autre et à lui-même. L'espace étant véritablement le cadre d'expression identitaire de son faire avec l'autre. Au-delà, parler de fait géographique total, c'est aussi insister sur la capacité que posséderait une entité réduite d'être l'expression d'un ensemble plus vaste, voire l'expression de structures fondamentales récurrentes et génériques du fonctionnement de la société.
- 4 Ces questions sont abordées ici à travers le cas du cimetière du Biollay dans la commune de Chamonix Mont-Blanc en Haute-Savoie. La montagne constitue la principale ressource économique mais aussi symbolique de cette commune. C'est en effet un référent identitaire¹ que les Chamoniards instrumentalisent de façon récurrente pour se définir collectivement et « se dire » aux autres. Et il semble que ce processus s'effectue de manière emblématique jusque dans l'espace des morts.
- 5 Le cimetière de Chamonix est adossé à la montagne du Biollay depuis 1913. Il se situe encore aujourd'hui en bordure de la zone urbanisée, à l'arrière des voies de chemin de fer, comme dans la plupart des villes occidentales, sur un terrain à l'origine peu convoité. Ainsi mis à l'écart, le cimetière serait-il pour autant un espace où rien ne se dispute ? Un espace homogène quant à ses formes et ses valeurs, où les défunts s'aligneraient les uns à la suite des autres au fil du temps ? Un espace déserté par les vivants ?
- 6 Répondre à ces questions, c'est surtout analyser le jeu contraint qui semble se négocier dans ce cimetière. Dès les années 1950, le cimetière arrive à saturation, à la fois en raison de la mise en place du système des concessions, de l'augmentation de la population chamoniarde et du nombre de morts en montagne. Après son agrandissement, à la fin des années 1960, le cimetière se « remplissait » tellement vite que la municipalité n'a plus permis aux Chamoniards d'acquérir une concession de leur vivant. « Avoir sa place au Biollay », et pas n'importe

laquelle, devient alors un enjeu pour un ensemble d'acteurs (les habitants, les résidents secondaires, les alpinistes). Dans ce contexte, la politique d'attribution des concessions comme celle des reprises des concessions échues n'est pas sans poser problème. Cette politique n'ouvre pas tant sur une lutte des classes que sur une « lutte pour les places » (Lussault, 2007). Cette lutte pour une place est d'autant plus importante dans le contexte chamoniard, régulièrement confronté à des morts violentes et prématurées. Car « la mort qui n'est plus située en une place envahit vite toute l'existence » (Baudry, 1999, 19). Mais à la différence des thèses sur la lutte des places développées en premier lieu par les sociologues Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti (1994), ou par le géographe Tim Cresswell (1996) autour des questions de l'insertion et de l'exclusion sociale, et plus récemment par Michel Lussault (2007, 30-41) autour de la question raciale, les enjeux qui se jouent dans le cimetière se situent à une micro-échelle. Ils sont avant tout de l'ordre du symbolique.

7 À partir d'entretiens effectués avec des acteurs institutionnels, des guides de haute montagne, de « simples » habitants et des touristes², complétés par des recherches dans les archives communale et départementale concernant le cimetière, il est possible de montrer comment cette « lutte pour les places » prend tout son sens, à la fois dans l'organisation matérielle du cimetière et dans les discours qui sont produits autour de cet espace. Pour éclairer ces constructions sémantiques que les acteurs opèrent à propos des références au passé, aux personnes et aux lieux, les documents administratifs consignés dans les archives permettent d'appréhender l'écart entre histoire et mémoire ou plus simplement entre objectivation de la réalité du passé (l'histoire consignée dans les archives³) et subjectivation de la réalité (la mémoire construite par les acteurs de ce qu'ils croient être la vérité historique). Cet écart permet de relever justement la part des jeux de positionnement et de situation des acteurs, et leur volonté de se légitimer ou de légitimer les autres à travers leur discours par des justifications prétendument « historiques ».

8 La thèse défendue est la suivante : avoir sa place au Biollay mais aussi parler de la place de chacun au Biollay permet aux différents acteurs de se positionner dans et vis-à-vis du monde chamoniard⁴ et de légitimer leurs positions respectives. Une attention spécifique est portée à la question de l'échelle, car à chaque lutte pour une place correspond une échelle spécifique : entre « être » dans le cimetière ou dans tel secteur particulier du cimetière, l'éventail du jeu des positions, comme celui des significations, est révélateur d'enjeux identitaires⁵ tout à fait distincts.

De la lutte des places dans le cimetière du Biollay à Chamonix

9 Les recherches des sciences sociales sur les cimetières ont bien souvent analysé cet espace, dans différents contextes culturels, comme un miroir du monde des vivants structuré par les jeux de pouvoir (Christopher, 1995 ; Ames, 1981). Le cimetière serait un espace qui refléterait l'organisation sociale de la société qui le produit : les différentes strates constituant la société pourraient donc s'y lire. À Chamonix comme ailleurs, l'œil du visiteur attentif remarquera très vite que les monuments funéraires des allées principales et du pourtour de la partie basse du cimetière se démarquent de l'ensemble : il s'agit des monuments les plus anciens, – mausolées, anges sculptés, colonnes de marbre – construits par les familles aisées de la commune, hôteliers, banquiers, ou entrepreneurs qui ont acquis les premières concessions perpétuelles du cimetière. La distinction sociale opère donc bien jusque dans l'espace de la mort, où l'on retrouve la trace des grandes familles d'avant guerre qui ont contribué à construire le succès de Chamonix. Et elle est même orchestrée en partie par les instances municipales qui gèrent le cimetière et ont classé, lors de son ouverture, toutes les parties les plus visibles en secteurs de concessions perpétuelles. Ces concessions, les plus chères, ont été acquises par des familles qui peuvent aussi se payer un monument à la fois durable et imposant.

De même que le règlement détermine aussi l'emplacement des secteurs non concédés, et l'interdiction d'y ériger un monument « durable » (Règlement du cimetière, 1913, Archives communales).

- 10 Pourtant, d'emblée, ce n'est pas cette distinction qui est soulignée par la quasi totalité des Chamoniards et des touristes⁶. À Chamonix le débat se situe ailleurs : « *Ici c'est un cimetière de montagne* ». Le cimetière serait spécifique parce qu'en montagne. Alors que certains insistent en effet sur le nombre inhabituel de « *morts prématurées* » en raison de la dangerosité de la pratique de l'alpinisme, d'autres, plus nombreux, soulignent l'homogénéité « paysagère » du cimetière. Parmi eux, ce guide insiste sur l'idée que :

« Les cimetières de montagne sont un peu tous identiques. C'est des trucs simples, mais presque accueillants j'allais dire. C'est la sobriété qui fait, y a pas de grosses pierres, y a pas de marbre, y a pas de trucs comme ça, y a pas de grands caveaux contrairement à ce qu'on trouve en ville où y a les caveaux extravagants, énormes, alors que le nôtre il est en souterrain ».



Figure 1 : Vue de la partie centrale du cimetière du Biollay.

- 11 Si la simplicité et l'uniformité des monuments sont donc souvent mises en évidence, les cimetières de montagne seraient également à l'image du fondement même de l'idéal républicain. Ainsi, un autre guide ajoute :

« Ici on est tous égaux face à la mort, on est si souvent bien impuissant face au destin que la montagne nous réserve ».

- 12 La mort comme la montagne mettrait donc tout le monde sur un pied d'égalité et cela se traduirait jusque dans le cimetière. Loin d'eux, à ce moment-là, les différences d'expériences de la montagne que peut avoir chacun des alpinistes, ou encore leurs résistances inégales dans une situation extrême. La montagne est envisagée comme unificatrice d'une communauté, surtout lorsqu'elle « frappe » l'un de ses membres. Et les enjeux dans le cimetière du Biollay se situent bien autour de la montagne, de la légitimité à reposer dans ce cimetière emblématique de l'histoire de l'alpinisme et du mont Blanc, en un mot d'avoir sa place, là.

Au-delà de l'emplacement au cimetière du Biollay, avoir sa place à Chamonix

« Moi, un jour je serai là. D'ailleurs y a tous mes ancêtres et on n'a jamais quitté les montagnes ».

- 13 Les discours produits sur le fait de reposer là et pas ailleurs permettent à cet habitant de se placer dans l'espace (être là) et dans le temps (se placer dans la lignée de ses ancêtres), et donc de légitimer cette place. La construction de cette place prend appui sur et concourt à la place des « autres » et, à travers cela, participe à définir son identité au sein de l'univers chamoniard.
- 14 Il y aurait donc une sorte de jeu de dominos qui réordonnerait l'assignation à un emplacement pour chaque membre du jeu chamoniard en fonction de sa désignation dans la construction identitaire du lieu. La production de ces discours sur l'emplacement des morts montre ainsi la nécessité de dépasser l'analyse du cimetière comme un simple miroir des structures sociales

de la société pour tendre plutôt vers la compréhension des jeux de positionnement qui sont actifs dans l'octroi matériel et/ou symbolique de toute place.

- 15 Le terme de place sera ici employé au sens d'occuper ou de faire occuper un emplacement (assignation) pour tenir une position ou rappeler la position tenue (désignation) par un ou des acteurs dans la société. Cette définition recouvre les travaux de Michel Lussault, pour qui les places « ne sont pas de simples localisations topographiques, des coordonnées dans une étendue, mais des positions spatiales. C'est-à-dire un ensemble de relations entre un placement de l'individu dans un champ social (qui contribue à définir ce qui lui est autorisé ou non en matière d'action) et les emplacements qu'il est susceptible d'occuper dans l'espace matériel » (2007, 32).
- 16 L'octroi d'une place dans le cimetière, qui se joue tout à la fois dans le discours sur les monuments et les secteurs du cimetière mais aussi dans la matérialisation des formes spatiales dans le cimetière, permet aux vivants de donner tout autant une place aux morts (assignation / désignation) qu'à eux-mêmes (auto-assignation / auto-désignation). Cette question de la place des vivants et des morts a été développée de façon bien plus large par Patrick Baudry dans son ouvrage *La place des morts, enjeux et rites* où il montre que les morts, « parce qu'ils obligent à l'imagination de l'invisible, [...] contribuent à déterminer l'enracinement culturel de la société des vivants » (1999, 23). À Chamonix, cela est d'autant plus visible que la communauté est régulièrement confrontée à la disparition prématurée de l'un de ses membres. À chaque disparition, il s'agit donc de réordonner le plus rapidement possible les rôles et les positions de chacun pour que la société puisse continuer de fonctionner. Dans le contexte chamoniard, la négociation de la place au cimetière semble alors bien participer de cette procédure, même si à la lecture de l'ouvrage de Baudry on comprend que cette seule attribution est loin de résoudre, de façon simple et définitive, la question de l'espacement des vivants et des morts.
- 17 D'un point de vue légal, trois cas de figure peuvent conduire un défunt à reposer dans le cimetière de Chamonix : soit la commune constituait sa résidence principale, soit le décès est intervenu sur le territoire communal, soit des membres de sa famille possèdent déjà une concession et acceptent de l'accueillir (Article L. 2223-3 du code général des collectivités territoriales)⁷. Si ces trois cas de figure permettent aux familles d'obtenir un emplacement – une assignation légale en quelque sorte – pour leur défunt dans le cimetière, ce n'est pas pour autant que ces derniers sont symboliquement acceptés – donc désignés – comme y étant à leur place. Un subtil jeu se met en effet en place entre une conception matérialiste de l'occupation d'un morceau d'espace, *avoir un emplacement* (c'est-à-dire s'y trouver physiquement) et une conception symbolique qui relève du discours et permet de légitimer ou non cette occupation (c'est-à-dire d'y tenir une position).
- 18 En fait pour « avoir sa place », il faut y *être reconnu comme à sa place*. Et si le *avoir un emplacement* n'est théoriquement pas discutable dans le cimetière, puisque le droit d'y reposer est largement encadré par la loi, le *avoir sa place* fait en revanche bien souvent l'objet de multiples interprétations par les différents acteurs qui s'affrontent parfois et témoignent de positionnements identitaires distincts. Le « *avoir sa place* » passe donc par la désignation-légitimation du *être à sa place* construit par les divers acteurs de la scène chamoniarde. Ces constructions diffèrent selon que l'on est Chamoniard de souche, lié à un alpiniste mort dans les montagnes alentours, résident secondaire ou encore touriste français ou étranger.
- 19 L'âpre négociation autour de ce « *être à sa place* » est révélée de manière caractéristique lorsque l'emplacement a été attribué grâce à une dérogation qui outrepassé les règles habituelles prévues par la loi. Dans ce cas, c'est bien la reconnaissance du être à sa place qui légitime le fait d'avoir une place et non seulement un emplacement. C'est donc le fait de tenir une position dans le champ social que le défunt s'était construit (auto-désignation) ou celle que les survivants veulent lui faire tenir pour l'éternité (désignation) qui légitime à la fois l'octroi matériel de l'emplacement et l'octroi symbolique de la place. La prise en compte du

discours montre comment les constructions symboliques des différents acteurs permettent ici de substituer emplacement par place.

L'antécédence des jeux de placement : L'histoire de la première inhumation au cimetière du Biollay

- 20 Dès l'ouverture du cimetière, les enjeux et les règles du jeu sont fixés. L'histoire de la « première sépulture » du cimetière, celle d'Edward Whymper, célèbre alpiniste anglais de la deuxième moitié du XIX^e siècle [1840-1911], inaugure en effet les jeux de positionnement et de négociation qui peuvent naître autour de l'établissement de la dernière demeure, tout autant dans l'organisation matérielle de la réalité concrète du terrain que dans les discours.
- 21 Whymper meurt en 1911 dans un hôtel de Chamonix, où il venait régulièrement séjourner. Sa famille, qui réside aux alentours de Londres, choisit de l'enterrer sur « place », « *au milieu de ces montagnes qui lui ont donné tant de satisfactions et tant de joies... Et qu'il semble être venu volontairement choisir pour reposer paisiblement à leur pied* », comme le suggère le président du Club Alpin Français dans un dernier hommage funèbre (voir la Revue illustrée du Mont-Blanc et de Chamonix de 1911, Archives départementales de Haute Savoie). Mais il faut bien reconnaître, aussi, qu'à l'époque le déplacement des morts pose de nombreux problèmes et est donc très peu pratiqué. L'emplacement qu'on lui octroie alors répond à la loi : Anglican, il est inhumé dans l'enclos du Temple protestant qui se trouve coincé entre la gare et la partie urbanisée de la ville⁸.
- 22 À l'époque, d'un point de vue symbolique, les choses sont vraisemblablement bien plus complexes dans le monde chamoniard. Lors de ses conquêtes des sommets alentours, Whymper n'a pas toujours respecté les manières de faire locales. Ainsi, il a effectué la première ascension de l'aiguille Verte sans guide chamoniard mais avec deux guides helvètes, ce qui est alors fort mal perçu par les guides de la Compagnie. Après la conquête du mont Blanc par deux Chamoniards un siècle plus tôt, les guides se sont en effet organisés et progressivement arrogés la propriété symbolique et matérielle du massif. Ils n'acceptent que très difficilement que l'on se passe de leur savoir-faire, qu'ils considèrent comme « un don inné, transmis de génération en génération aux seuls Chamoniards. Les contourner, c'est porter atteinte à leurs revenus, mais aussi blesser leur identité, nier leur relation privilégiée avec la montagne voisine » (Debarbieux, 2001, 34).
- 23 Whymper s'est de plus distingué cette même année (1865) par la première ascension du Cervin (Suisse). C'est elle qui l'a véritablement rendu célèbre dans le monde de l'alpinisme. Mais le mythe de la montagne invincible se brisait au prix de la mort, lors de la descente, de quatre de ses six compagnons de cordées dont Michel Croz, considéré comme le meilleur guide du moment de la Compagnie de Chamonix. Les controverses qui naissent à l'époque autour de cette ascension entachent la notoriété de Whymper et n'arrangent guère ses relations avec les guides chamoniards (Chamson, 2000).
- 24 D'ailleurs, dans la *Revue illustrée du Mont-blanc et de Chamonix* du 25 septembre 1911 qui relate la cérémonie funèbre, les liens de Whymper avec des Chamoniards sont soulignés à deux reprises, mais il n'est jamais fait mention des guides de la Compagnie. Ces derniers n'ont vraisemblablement pas oublié la disparition d'un des leurs, ni l'affront de la première de l'aiguille Verte, qui remet en cause leur monopole (Tissot, 2002, 297-98). Pour les alpinistes des clubs alpins qui reconnaissent l'ampleur de ses conquêtes, l'emplacement qu'occupe alors Whymper dans l'enclos du Temple aboutit sans aucun doute à l'octroi d'une place chamoniarde. En revanche, il n'en est pas de même pour les guides et une bonne partie de la communauté chamoniarde.
- 25 C'est seulement deux ans après le décès de Whymper, en 1913, qu'ouvre le cimetière du Biollay, laïque. Le jeu des places, qui distinguait alors défunts catholiques et protestants et partitionnait les morts entre l'enclos du temple et le cimetière de l'église, devient

caduc. La religion ne constitue plus un critère discriminant dans l'octroi de l'emplacement. Conformément à la loi, la municipalité en profite pour interdire toute nouvelle inhumation dans l'enclos protestant, et menace même de relever les corps dans les cinq années qui viennent, pour faire disparaître cet espace des morts trop imbriqué dans celui des vivants (Archives communales, délibérations du CM et Archives départementales, série O, dossier 2O 598). La famille d'Edward Whymper n'accepte pas l'idée que son défunt puisse disparaître aussi vite et choisit très rapidement de transférer sa dépouille dans le tout nouveau cimetière. A-t-elle pris seule cette initiative, en anticipant le rôle historique du personnage, ou y a-t-il eu négociation avec la commune ? Les archives ne nous permettent pas de trancher le rôle de chacun dans ce déplacement. Seul le résultat nous est parvenu : un emplacement de choix lui a alors bien été attribué. Whymper repose en effet à l'entrée du cimetière, dans la première tombe de l'allée centrale gauche, sur une concession perpétuelle entretenue par la commune.

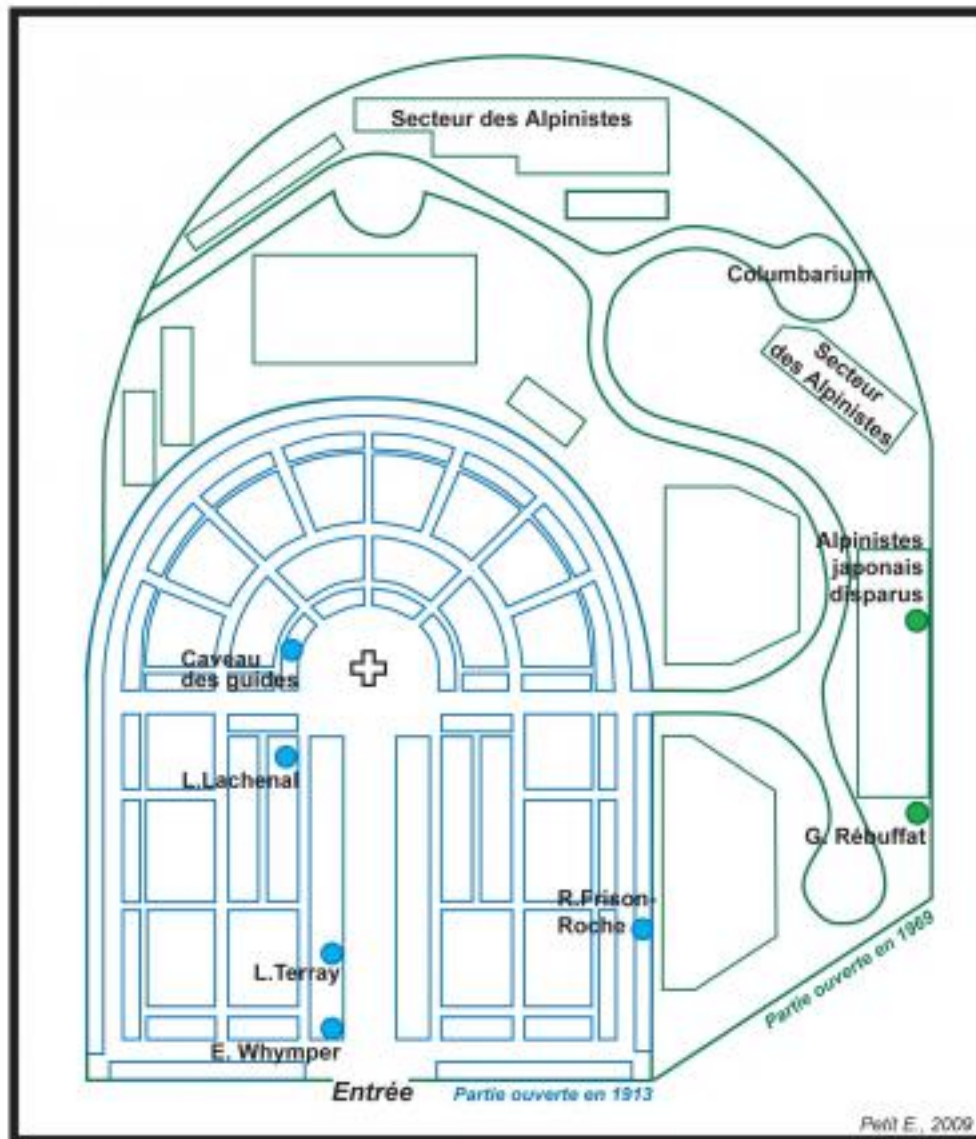


Figure 2 : Quelques emplacements structurants les discours produits sur le cimetière du Biollay.

26 Avec le temps, l'affront de la Verte s'efface, la controverse du Cervin s'altère, se réécrit, et permet à Whymper de retrouver sa « *juste place* » au sein du monde chamoniard, mais surtout

au sein de celui des guides, qui retiennent aujourd'hui l'audace des nombreuses premières qu'il a effectuées dans leur massif.

« Quand je pense à ses saisons, ça permet de revoir directement ce qu'il a pu faire. Quand je vois ça [le monument funéraire] je repense à ce qu'il a fait. C'est vrai que c'est un alpiniste complètement hors du commun et c'est bien qu'il soit là, qu'il soit à la vue de tous parce que c'est un gars qui est vraiment... Enfin il a fait plein de choses [...] il a fait vivre les guides Chamoniards ».

« Il est intégré à l'histoire Chamoniarde ».

- 27 Le personnage devient ainsi progressivement une figure mythique de l'histoire chamoniarde, ce qu'aucun des Chamoniards rencontrés dans le cimetière ne manque de faire remarquer avec fierté : « *Vous avez vu, y'a Whympfer* ». Au regard de son parcours, il semble même en capacité d'occuper légitimement plusieurs places. C'est ce que cet autre guide suggère :

« Il a mis sa trace un peu partout, même en Amérique du Sud, hein, il serait enterré au Pérou, ça serait pareil. Bon, bien entendu il pourrait être à Zermatt⁹, mais c'est à Chamonix qu'il est mort ! ».

- 28 Whympfer acquiert ici le statut de personnage historique. Et c'est ce statut « quasi sacré » qui lui offre la possibilité de légitimement tenir plusieurs places¹⁰ en même temps, ce qui renvoie à la symbolique du don d'ubiquité. Ce statut renforce aussi la valeur symbolique de l'emplacement chamoniard qu'il occupe. L'assignation de ce personnage dans l'enclos du Temple dans un premier temps, puis au Biollay, se transforme progressivement en désignation acceptée, partagée et même mise en scène par l'ensemble de la communauté. Il y tient toute sa place !

- 29 L'histoire de cette première inhumation permet, d'une part d'illustrer concrètement la distinction proposée dans ce texte entre *occuper un emplacement* et *tenir une place*, et d'autre part de montrer la relativité de *la place*, qui évolue au fil du temps et diffère selon la lisibilité que les acteurs ont du personnage en jeu. Mais plus encore, la présence de ce personnage, au tout premier rang dans le cimetière du Biollay, va se révéler structurante dans le jeu des emplacements à venir et de leur mise en visibilité, évoquée par l'idée d'antécédence des jeux de placement. À la suite de ce premier cas de figure, il est donc intéressant de travailler les différentes modalités de légitimation du *être à sa place* qui se joue aujourd'hui dans les discours produits sur le cimetière.

Quatre modalités de légitimation du être à sa place nécessaire pour avoir sa place

- 30 Les différents critères de légitimation qui se dégagent des récits des acteurs rencontrés sont de nature distincte. Ainsi l'ancrage au lieu, l'appartenance à un corps de métier, la reconnaissance dans le monde de l'alpinisme, et la mort en montagne sont les principaux critères évoqués. Ils viennent entériner ou discréditer l'emplacement légalement occupé par le défunt et légitimer ou non sa place dans le cimetière du Biollay, mais aussi dans le monde chamoniard. Ils varient selon que l'on se dit Chamoniard, alpiniste, attaché au lieu et à son histoire ou encore simple touriste de passage dans la vallée. Ces critères, combinés ou non, permettent à chacun des acteurs de définir, d'un côté, l'étranger, celui dont on ne reconnaît pas le droit de repos, là ; et, de l'autre, son semblable, celui que l'on reconnaît comme l'un de ses pairs. Ces critères sont un moyen, parmi bien d'autres, de définir sa propre identité tout en définissant celle de l'autre.

La légitimation par l'ancrage généalogique

- 31 Pour plus d'un ancien, ceux qui se disent de souche chamoniarde : « *Moi j'suis Chamoniard, depuis plus de 200 ans* », l'évolution du cimetière est à l'image des difficultés qu'ils ont à conserver leur place dans ce petit monde en pleine transformation, où il est de plus en plus difficile de transmettre à ses descendants son patrimoine « *accumulé avec labeur au fil des générations* ». Chamonix étant victime de son succès, les prix de l'immobilier explosent dans

la vallée et les acquéreurs étrangers emportent de plus en plus souvent la mise (Mao, 2007, 73). Dans ce contexte, parler de sa place ou de la place des siens dans ce cimetière révèle bien autre chose que l'évidence de l'octroi de l'emplacement, comme si la mise en tension de l'espace des vivants se répercutait sur l'espace dédié aux morts.

32 Le souvenir de la mise en place du système des concessions, qui n'est pas toujours bien accepté par les plus anciens, est encore présent dans les mémoires familiales.

« C'est pas normal, non, que les riches ils puissent reposer ici à perpétuité, alors que les autres, ils en ont que pour trente ans ? Tous les gens du pays, ils méritent une place dans le cimetière pour tout le temps, non ? ».

33 Aux critères légaux d'attribution des concessions, qui entérinent d'une certaine manière la distinction sociale mais surtout l'assignation des défunts à un emplacement pour un temps déterminé, est ici opposé le droit du sol, celui de l'appartenance « *au pays* ». Le discours de cet ancien, poussé à l'extrême, est sans aucun doute marqué par l'important mouvement de reprise de concessions arrivées à échéance qui a eu lieu dans les années 1950, alors que le cimetière était déjà saturé, et auquel il avait dû participer. La commune avait ainsi résolu momentanément son problème d'emplacements et repoussé l'incontournable agrandissement du cimetière. Mais cinquante ans plus tard, cet homme est toujours autant choqué d'avoir dû relever les restes de « *Chamoniards vieux de 200-300 ans* ».

34 Le cimetière du Biollay n'est pourtant ouvert qu'en 1913. Et dans l'ancien cimetière situé sur le côté est de l'église, le système des concessions n'étant pas mis en place, les corps étaient placés les uns à la suite des autres, puis relevés lorsque l'espace venait à manquer. Au moment de sa désaffectation définitive, selon la municipalité, peu de familles ont fait transférer les restes de leurs ascendants dans le nouveau cimetière. L'historicité du cimetière du Biollay est donc bien largement construite. Elle permet surtout de légitimer l'argument de la place « éternelle » parce qu'*on est de là*, comme si les Chamoniards reposaient là depuis toujours et que la tradition devait être perpétuée, comme si la détermination du *être de là* ne posait aucun problème.

35 Plus encore, pour cet ancien, la reconnaissance du *être de là* par les autres membres de la communauté permet non seulement d'être désigné comme à sa place, mais se traduirait aussi par l'octroi matériel d'emplacements spécifiques. Ainsi, les hameaux qui constituent la ville de Chamonix aujourd'hui se retrouveraient dans la partie la plus ancienne du cimetière. À côté de sa concession familiale, « *vous voyez là, c'est mes voisins* », quelques pas plus loin, « *là encore ... ah eux aussi...vous voyez on se retrouvera tous ici pour faire des parties de belote !* ». Il dresse ainsi grossièrement une cartographie du cimetière en nommant chacun des secteurs par le nom de leur hameau de rattachement. Il ne fréquente d'ailleurs jamais la partie haute du cimetière, celle qui a été construite à la fin des années 1960. Il n'a en effet aucune raison de s'y rendre puisque, selon lui, ceux qui y reposent ne seraient pas de là ; « *là-haut, c'est tous les alpinistes étrangers qui se sont viandés en montagne* », avec qui il n'a ni lien affectif, ni social.

36 La structuration matérielle du cimetière est pourtant tout autre, même s'il est vrai qu'un secteur de la nouvelle partie du cimetière est explicitement dédié aux morts en montagne pour les familles qui le souhaitent. Il n'en reste pas moins que, dans la partie la plus ancienne du cimetière, les Chamoniards « de souche » sont mêlés aux Chamoniards « d'implantation », comme ils se définissent eux-mêmes, et aux alpinistes morts dans les montagnes du territoire communal. Et ce d'autant plus que jusque dans les années 1960 le rapatriement des corps se pratiquait bien moins qu'aujourd'hui. Cette mixité, qui est aujourd'hui entretenue par la reprise des concessions et leur ré-attribution, se retrouve aussi dans la nouvelle partie du cimetière. Même si elle est plus structurée et si les Chamoniards « d'implantation » y sont sans doute un peu plus nombreux, puisqu'au moment de son ouverture il n'y avait que là qu'ils pouvaient acquérir une concession, l'ancienne partie étant alors saturée. Cette partition du cimetière, entre d'un côté ses *semblables* et de l'autre *les étrangers*, repose donc en grande partie sur une interprétation biaisée de la réalité, mais qui s'illustre cependant par des pratiques distinctes

du lieu. Elle se retrouve le plus souvent dans les récits des anciens, ou plutôt de ceux qui se définissent par l'ancienneté de leur ancrage dans la vallée, et qui ont progressivement le sentiment d'être dépossédés de leur territoire. Pour ces derniers, *l'étranger* englobe tout aussi bien le commerçant venu d'ailleurs, installé à Chamonix depuis des années, que l'alpiniste étranger qui a échoué dans sa conquête des montagnes chamoniardes. Ce type de récit ne se retrouve pas réellement chez les plus jeunes chamoniards rencontrés.

- 37 Néanmoins, si cette partition structure le récit d'une partie des anciens et non l'organisation même du cimetière, paradoxalement, dans les faits, ces Chamoniards qui se disent de souche sont malgré tout privilégiés de manière indirecte dans cette *lutte des places* par la politique très restrictive d'attribution des concessions. Dans la plupart des cas, leurs familles possèdent en effet déjà une ou plusieurs concessions où reposent leurs ascendants, alors que les nouveaux arrivants n'en ont pas. Ces derniers ne peuvent donc pas anticiper leur lieu de repos puisque la municipalité ne permet plus d'acquérir un emplacement de son vivant, afin d'éviter les acquisitions « intéressées », celle par exemple d'un résident secondaire changeant de résidence principale le temps de la transaction, qui conduiraient à une nouvelle saturation du cimetière.
- 38 Ainsi ceux qui appartiennent à ces lignées chamoniardes et se reconnaissent en elles se savent assignés à un emplacement dans le cimetière. Et non seulement ils l'acceptent mais la plupart du temps, le revendiquent. Car c'est un moyen pour eux d'assurer une certaine continuité à la fois filiale (Déchaux, 1997) et sociale en conservant la trace de la place qu'ils estiment tenir dans le monde chamoniard, par leur présence dans un collectif que représente le cimetière (Urbain, 1998). Pour ces personnes, l'emplacement de la tombe constitue un point de repère à la fois spatial et social : « *Moi, un jour je serai là. D'ailleurs y a tous mes ancêtres* ». Dans ce cas de figure, la connaissance de l'emplacement de la dernière demeure, associée à l'idée du repos parmi les siens, semble rassurer quant aux multiples interrogations et incertitudes face à la mort. Peut-être en partie, justement, parce qu'ainsi elles sont certaines de ne pas seulement occuper un emplacement indéfini mais bien d'être reconnues comme à leur place au Biollay et par extension à Chamonix. L'importance accordée à cet emplacement filial se mesure chez d'autres, souvent plus jeunes, par ce questionnement :

« Ben moi j'veux me faire incinérer mais alors les cendres j'crois qu'on n'a pas dit ce qu'on en faisait. Il faudra que j'y pense ! [...] est-ce qu'on peut...est-ce qu'il y a pas des tombes avec des incinérés dedans ? Si, avec des urnes ? Il faudra que je me renseigne parce que j'ai une concession au cimetière d'Argentière¹¹. Comme ça j'irai bien dans le caveau familial ».

- 39 La question de la crémation ne règle donc pas la question de la place des morts, qui peut aussi encore passer par la négociation d'un emplacement dans le caveau familial pour maintenir le lien filial comme ici, ou d'un autre type d'emplacement dans le cimetière¹².
- 40 En revanche, aujourd'hui, les nouveaux arrivants qui ont perdu ces liens de filiation ailleurs, mais qui souhaiteraient les reconstruire, *là*, doivent attendre de mourir pour obtenir leur emplacement au Biollay, sans pouvoir le choisir, et pour espérer y être reconnus par la communauté comme à leur place. Ceux qui se définissent volontiers comme Chamoniards d' « adoption » sont donc dans l'attente d'une reconnaissance posthume, qui dépend bien souvent du lien qu'ils auront établi avec la montagne de leur vivant.
- 41 Bien entendu, tous les habitants de Chamonix, qu'ils se définissent de souche ou d'adoption, n'accordent sans doute pas la même importance à l'octroi d'un emplacement dans le cimetière du Biollay. Ceux dont les récits sont ici décortiqués ont tous un rapport privilégié avec le cimetière si l'on ose s'exprimer ainsi. Soit il s'agit de personnes rencontrées dans le cimetière même¹³, soit de guides confrontés de manière récurrente à la mort.
- 42 L'enjeu identitaire de cette première modalité consiste bien à définir symboliquement le Chamoniard et celui qui ne l'est pas, afin d'accorder la seule légitimité de la présence aux premiers. Seule la filiation ancrée dans ce territoire depuis des générations semble être ici en

mesure d'accorder cette légitimité ; et donc d'accorder une place et un emplacement au sein du cimetière. En revanche, l'argument de la résidence n'est pas retenu comme critère suffisant. D'ailleurs, la logique d'organisation du cimetière est instrumentalisée dans les récits, puisqu'elle permet de déterminer *a contrario*, de par l'emplacement d'un mort, le statut qu'il tenait voire qu'il a encore au sein du monde chamoniard. Ainsi, lorsque l'on se trouve dans telle partie du cimetière, on est forcément un Chamoniard de souche, un « vrai ».

La légitimation institutionnelle : l'appartenance à la Compagnie des Guides de Chamonix

À la légitimation généalogique viennent se surimposer d'autres modalités de reconnaissance, institutionnelle notamment. Être guide de haute montagne et surtout, appartenir à la Compagnie de Chamonix, constituent ainsi un second critère de légitimation de la place au Biollay. Dans le monde de l'alpinisme, la renommée de la Compagnie des guides de Chamonix n'est plus à faire. Créée entre 1821 et 1823, elle constitue le premier regroupement des quarante premiers guides officiels dans les Alpes. Elle joue par la suite le rôle de modèle de référence dans la constitution de la profession de guide (Bourdeau, 1991). À Chamonix, l'histoire du développement du tourisme et celle de la Compagnie sont particulièrement imbriquées, la Compagnie ayant largement su tirer bénéfice de l'attrait incroyable que constitue la présence du mont Blanc sur le territoire communal.

Plus d'un siècle après sa création, en 1946, la Compagnie fait l'acquisition d'un emplacement dans le cimetière, qu'elle réserve à ses guides morts en montagne, dans l'exercice de leur fonction. Un emplacement de choix, au devant du côté gauche de la partie centrale du cimetière, est accordé gratuitement et à perpétuité par la municipalité, à charge pour la Compagnie d'ériger un caveau (délibération du conseil municipal du 13-11-1940) (voir figure 2). Lorsqu'un guide trouve la mort en montagne, sa famille, si elle le désire, peut bénéficier de l'usage de ce caveau.

Il est aujourd'hui difficile d'en retracer la genèse. Les archives de la Compagnie mentionnent uniquement les aspects administratifs de l'acquisition de l'emplacement. Et les plus anciens guides rencontrés ne se souviennent que du côté pratique :

« Pour les familles c'était moins de dépenses. C'était un souci de moins. C'était même interdit de mettre des fleurs. La Compagnie s'en occupait ».

À l'époque en effet, la disparition d'un guide chef de famille mettait aussi bien souvent cette dernière dans de grandes difficultés financières, auxquelles venait parfois s'ajouter la nécessité de l'achat d'une concession afin d'acquérir un emplacement pour inhumer décemment le défunt¹⁴. La mise à disposition du caveau venait donc compléter le dispositif de solidarité mis en place dès 1863 par la Compagnie avec l'organisation d'une caisse de secours, une cagnotte réservée aux familles en difficulté (accident, décès), les guides n'ayant alors pas d'assurance. Ce caveau représente néanmoins bien plus qu'une simple commodité matérielle et financière. Il est aussi un moyen parmi d'autres pour la Compagnie de conforter sa place dans le monde chamoniard, déjà remise en question à plusieurs occasions au cours du XIX^e siècle (Debarbieux, 2001, 29-34). Et au moment où la Compagnie fait cette acquisition, elle commence tout juste à ouvrir ses portes à d'autres guides qu'aux seuls descendants des lignées chamoniardes. Car, pendant plus d'un siècle, être originaire de Chamonix est un critère incontournable pour devenir guide à la Compagnie, même si au fil du temps celle-ci a assoupli son mode de sélection, en permettant d'abord aux guides mariés à une Chamoniarde de postuler, pour s'ouvrir enfin à toutes les meilleures compétences. Cet emplacement réservé dans le cimetière lui permet donc aussi de faire corps au moment où, par l'intégration d'étrangers, elle a peur de fragiliser son socle de culture commune, de perdre son identité patiemment ancrée dans le territoire chamoniard. Elle affirme ainsi sa force collective et son unité lorsqu'un de ses membres vient à perdre la vie en montagne.

49 Aujourd'hui l'existence de ce caveau fait largement consensus et les discours produits autour de sa légitimité sont finalement assez pauvres, tellement la question paraît incongrue. Qu'il s'agisse de Chamoniards – guides ou non –, de touristes – alpinistes ou non –, tous estiment que la vallée doit beaucoup aux guides de la Compagnie. Ainsi il apparaît comme normal que ceux d'entre eux qui sont morts en montagne soient regroupés en un emplacement spécifique. « *Il a le mérite d'exister. Il est là, moi j crois qu'il faut qu'il soit là* ». Certains guides ont même tellement intégré l'existence de ce caveau qu'ils en arrivent à se demander si, voire à affirmer que, il y en avait déjà un dans l'ancien cimetière. Les archives de la Compagnie et celles de la commune ne mentionnent pourtant pas une telle existence¹⁵. Un ancien, tentant de se souvenir, hésite :

« Je l'ai toujours vu [le monument] je me demande s'il n'était pas là avant. Je sais pas s'il a pas été au début vers l'église, j'en suis pas sûr de ce que je viens de dire là ».

50 Alors qu'un guide, né juste avant la seconde Guerre Mondiale, tranche, sûr de lui :

« Il existait avant ailleurs. Il a été derrière l'église un moment. Y avait déjà un monument derrière l'église et après quand on a transformé et qu'on a agrandi ce cimetière, on en a mis un là-bas. Les guides étaient là pour dire "non" y aura un monument ici près du centre, près du centre. Tout autour, y a que les morts pour la France. C'était quasiment un emplacement réservé ».

51 La généalogie de l'emplacement dédié aux guides semble donc bien reconstruite ici, lui assurant un réel ancrage historique. On peut aussi noter l'importance de l'emplacement obtenu, au centre du cimetière, au milieu des héros de la guerre.

52 Les guides de la Compagnie morts en montagne sont donc assignés à un emplacement de choix (que le marquage rend particulièrement identifiable) et désignés par tous les acteurs comme étant *là* à leur place. Certains s'y auto-assignent et auto-désignent aussi volontiers. Ainsi, un guide se risquant à évoquer sa potentielle propre mort : « *ah si je meurs en montagne, oui, je serais dans le caveau des guides* ». Un autre reconnaissant, presque honteux, qu'il préfère s'imaginer reposer un jour avec les collègues, même s'il ne souhaite pas pour autant mourir en montagne : « *la Compagnie, c'est une sorte de grande famille* ». Et puis reposer là, c'est aussi être assuré de ne pas tomber dans l'oubli. En effet, chaque année lors de la fête du 15 août, les guides viennent honorer leurs défunts, leurs ancêtres¹⁶, et les quatre cinquièmes des visiteurs « touristes » rencontrés disent venir dans le cimetière pour rendre hommage à ces fameux guides. Mais tous les guides, et plus encore leurs familles, ne partagent pas cette auto-assignation. Ainsi, au Biollay, plus d'un guide mort en montagne est finalement présent à deux emplacements dans le cimetière, corporellement dans la tombe familiale et symboliquement sur la liste apposée à la stèle qui orne le caveau de la Compagnie ; et c'est d'ailleurs celle-ci qui est visible. La plupart des touristes pensent se recueillir sur les dépouilles de ces morts en montagne, à l'instar de cet homme disant devant le monument « *ça fait quelque chose de les savoirs tous là ces morts en montagne, c'est émouvant* », et non pas devant un caveau vide ou presque. Peu de guides évoquent ainsi le double statut de cet emplacement, à la fois mémorial, et tombeau ; mais tous sont unanimes sur la force de la liste¹⁷. Un seul témoigne de sa gêne à l'idée de l'absence de corps.

53 En revanche, aucun des guides rencontrés, pas plus que les visiteurs d'ailleurs, n'évoquent les autres guides qui sont installés à Chamonix, sans être intégrés à la Compagnie. Bien souvent citadins, venus de tous les horizons, ils ont choisi de s'implanter dans la vallée de Chamonix à partir des années 1970 pour vivre de leur métier, le massif du Mont-Blanc exerçant une attraction très forte sur les touristes. Indépendants ou membres de l'Association Internationale des Guides du Mont Blanc, aucun emplacement spécifique ne leur est dédié dans le cimetière lorsqu'ils viennent à mourir en montagne. Ces guides n'ont donc pas de marquage territorial spécifique dans le cimetière, pas plus qu'ils n'en auraient dans l'espace des vivants comme semble le montrer Philippe Bourdeau (1991, 204).

- 54 Dans la construction de l'identité collective chamoniarde, la place du guide est centrale. La distinction qui est opérée dans le cimetière par l'existence de cet emplacement spécifique et par la reconnaissance unanime de sa place renforce le rôle symbolique de la Compagnie dans l'histoire chamoniarde en affichant la force de son collectif, et rendant lisible l'historicité de son institution assurée par le marquage.
- 55 Etre guide à la Compagnie transcende donc, aujourd'hui, la question du *être de là*. La légitimation institutionnelle est une forme de reconnaissance supérieure qui vaut bien l'octroi d'une place de choix à Chamonix. D'ailleurs certains guides se plaisent à dire que Roger Frison-Roche [1906, † 1999] (voir figure 2), le premier « étranger » à être accepté en 1930 parmi la Compagnie, est bien plus Chamoniard que certains autochtones qui ne connaissent plus rien de la montagne. Car c'est bien la reconnaissance de ce savoir-faire et savoir-être en montagne qui est en jeu dans l'attribution de toute place à Chamonix.

La légitimation héroïque : la reconnaissance des performances dans les montagnes du monde en général et dans le massif du Mont-Blanc en particulier

- 56 La légitimité à reposer dans le cimetière du Biollay peut en effet être renforcée, voire même acquise, par la reconnaissance des compétences et des réussites exceptionnelles du défunt dans l'histoire de l'alpinisme. À la condition qu'elle soit accompagnée, pour les Chamoniards, d'un attachement fort à la vallée, « *que le défunt ait marqué la vie locale* ». Condition qui n'est bien souvent pas émise par les touristes avertis, pour qui seuls suffisent le renom et l'héroïsme de la conquête.
- 57 Entre autres personnalités, reposent aujourd'hui dans le cimetière, Louis Lachenal [1921, † 1955], Lionel Terray [1921, † 1965], Gaston Rébuffat [1921, † 1985], tous trois alpinistes et guides reconnus. Ils font en effet partie de ces fameux « étrangers » intégrés à la Compagnie des Guides de Chamonix juste après la seconde Guerre Mondiale. Mais ils sont surtout considérés comme des figures de la modernisation de l'alpinisme, à la fois par leurs nombreuses réussites et leur approche de la montagne, ce qui est loin d'être le cas de tous les guides de haute montagne. Les catégories de « guide » et d'« alpiniste » ne reposent bien souvent pas sur les mêmes critères de reconnaissance, même si tous pratiquent l'alpinisme. Dans les récits des visiteurs du cimetière, ces trois personnages peuvent donc changer « d'étiquette » selon leurs connaissances, et la place qu'ils leur octroient. Leur présence dans le cimetière de Chamonix fait en revanche l'unanimité, c'est même elle qui motive la visite d'un cinquième des touristes rencontrés.
- 58 En ce qui concerne Terray et Lachenal, ils sont tous les deux morts en montagne à dix années d'intervalle. Comme si l'histoire de l'alpinisme se devait de conserver une trace individualisée de leur mémoire, ils ne reposent pas dans le caveau collectif de la Compagnie. Cela est peut-être dû tout simplement au fait qu'ils représentaient, comme le suggère ce touriste :
- « Plus que des grands guides, c'étaient des grands alpinistes, qui ont ouvert la voie sur l'alpinisme sans guide ».
- 59 Mais cela est peut-être lié également à l'action de leurs épouses respectives, qui souhaitaient un jour pouvoir reposer à leur côté. Ils font ainsi partie de ces guides, évoqués dans la partie précédente, « présents » dans deux emplacements du cimetière.
- 60 L'attribution de leurs emplacements respectifs répond aux critères légaux : ils habitent à Chamonix lors de leur décès (lieu de résidence). Lachenal se tue dans la descente de la Vallée Blanche (lieu de la mort sur le territoire communal), alors que la dépouille de Terray est ramenée du massif du Vercors.
- 61 La dernière demeure de Terray se situe le long de l'allée centrale, côté gauche, à quelques tombes de celle de Whymper (voir figure 2). Son épouse considérait d'ailleurs avoir obtenu,

selon ses propres mots une « *place exceptionnelle* ». Le récit qu'elle en faisait trente-cinq ans après montre bien que, selon la renommée du défunt, les procédures d'attribution diffèrent.

« Alors donc j'ai eu une place exceptionnelle. Je ne sais pas si vous avez remarqué : y avait deux places là qui avaient été réservées aux enfants Meyendorff, deux jeunes gens qui s'étaient tués et dont on n'a jamais retrouvé les corps. Alors donc y'avait deux tombes vides¹⁸ [...] Maurice Herzog s'est occupé de contacter la famille pour qu'on me donne une des deux tombes. On devait laisser l'autre, celle où y a le nom des Meyendorff à côté ».

- 62 La légitimité de Lionel Terray à *être là* est telle qu'elle justifie même l'attribution d'un emplacement spécifique, bien visible et déjà attribué, même s'il n'est que virtuellement occupé, puisqu'il s'agissait seulement d'un cénotaphe.
- 63 Quant à la dépouille de Lachenal, elle se trouve un peu plus haut dans cette même partie gauche, mais en retrait de l'allée centrale (voir figure 2). Aussi n'a-t-elle pas la même visibilité que celle de Terray, très souvent remarquée par les touristes. Ces derniers ne manquent d'ailleurs pas de le préciser, en dressant la liste des alpinistes célèbres auxquels ils sont venus rendre hommage ou qu'ils ont découverts lors de leur visite. Whymper et Terray sont les plus cités – tous deux se situent sur le même côté de l'allée centrale –, loin devant Rébuffat et Lachenal disséminés dans le cimetière. En se positionnant comme connaisseurs des références alpines, ces touristes – visiteurs du cimetière – se placent eux aussi dans le monde chamoniard. Et si Lachenal occupe bien, lui aussi, un emplacement spécifique, la situation de ce dernier dans le cimetière vient moins spontanément réactiver la mémoire des visiteurs non avertis de sa présence ou qui l'ont intégré à l'histoire de la Compagnie, le pensant dans le caveau collectif. L'emplacement du lieu de repos de ces alpinistes semble bien participer à la mise en visibilité de leur mémoire.
- 64 L'assignation légale de ces deux alpinistes conduit à une duplication de leur présence dans le cimetière, à la fois individuelle (la tombe) et collective (intégrés à la liste des guides de la Compagnie morts en montagne). Cette duplication est bien le témoin d'une forte légitimité symbolique, progressivement construite au fil de leurs exploits alpins, mais aussi de leur implication dans la vallée. Leur intégration dans la Compagnie était d'ailleurs le gage de l'octroi d'une place dans le monde chamoniard et cela a véritablement bien fonctionné. Mais cette duplication permet aussi de soulever la question de la surenchère mémorielle construite autour des grands alpinistes dans ce cimetière et du rôle identitaire qui leur est attribué.
- 65 Le troisième personnage, Gaston Rébuffat, originaire de Marseille, ne réside plus à Chamonix au moment de son décès qui survient à Bobigny en banlieue parisienne. L'octroi de l'emplacement qu'il occupe dans le cimetière du Biollay ne repose donc sur aucun des trois critères habituels d'attribution. Dans ce cas, c'est donc bien uniquement la légitimité symbolique qui a permis au conseil municipal de trancher pour l'octroi d'un emplacement, à la demande de son épouse, et de lui délivrer exceptionnellement une concession perpétuelle au motif « de son attachement profond pour la vallée et de sa prestigieuse carrière », alors que le règlement n'en autorise plus que des trentenaires et au plus cinquantenaires, au moment où il décède (autorisation spéciale accordée par le conseil municipal, délibérations du 6 décembre 1986).
- 66 C'est bien parce que Gaston Rébuffat est désigné comme appartenant au monde chamoniard qu'il peut être assigné à un emplacement dans le cimetière du Biollay (voir figure 2). Il y a sa place parce qu'« *il a fait beaucoup de bien à Chamonix. C'est bien qu'il soit là, enfin, ses cendres* » confie une vieille dame en train de nettoyer la tombe de son mari toute proche de celle de Rébuffat. Cet exemple montre bien qu'à travers l'octroi d'un emplacement dans le cimetière de Chamonix, la communauté tente de s'assurer de la continuité du rôle tenu par ce guide de son vivant, qui n'a eu de cesse de faire passer la passion de son métier au grand public en écrivant et en filmant. La précision de la présence de ses cendres, qui pourrait paraître anecdotique, révèle en réalité plusieurs éléments. Il est bien ici question de la place d'un mort.

Et les restes de ce mort sont réellement présents au Biollay contrairement aux affirmations de quelques Chamoniards rencontrés. Certains semblent décontenancés par l'absence de marques au sol délimitant les pourtours de la tombe¹⁹, c'est-à-dire l'espace dédié au mort ; d'autres évoquent le fait qu'il ne résidait plus à Chamonix au moment de son décès.

67 Le statut du monument pose problème : la pierre élevée à la tête de l'emplacement ne serait pas une stèle funéraire, mais un monument élevé à sa mémoire par la municipalité. Cette hypothèse est rejetée à la fois par les délibérations du conseil municipal et par le récit du marbrier-fossoyeur qui a déposé l'urne au pied de la stèle. Cet autre exemple témoigne encore une fois de l'importance de savoir les emplacements occupés par les corps. La présence des restes, du corps aux cendres, donnerait une tout autre valeur à l'emplacement. Au delà il montre, une fois de plus, que la crémation conduit encore dans de nombreux cas à la négociation d'un emplacement dans le cimetière (Urbain, 1998 ; Michaud Nérard, 2007).

68 La légitimité de ces trois personnages repose bien sur leur notoriété, que les Chamoniards et les touristes, férus d'alpinisme, expriment aujourd'hui un peu différemment. Les premiers évoquent plus fréquemment leurs nombreuses premières dans les Alpes et surtout dans le massif en nommant les voies qui leur sont dédiées, alors que les seconds parlent plus souvent de l'expédition victorieuse à l'Annapurna en 1950, à laquelle ils ont tous trois participé et qui eut alors un retentissement national. De la légitimité locale à la légitimité nationale, tous s'accordent à les reconnaître comme de « *grands alpinistes* », et de surcroît – pour les Chamoniards, « *guides à la Compagnie* ». Ainsi, quelles qu'en soient les raisons, ils sont bien à leur place dans le cimetière de Chamonix qui se transforme progressivement en une sorte de vitrine de l'histoire alpine. Un Chamoniard ira même jusqu'à dire en riant : « *Qu'ils soient là, c'est bien, ça fait de la pub pour Chamonix !* ». Le cimetière change de statut. Il devient bien plus qu'un simple lieu destiné au repos des défunts : un lieu emblématique de l'histoire alpine, un lieu de mémoire convoité par ceux qui veulent laisser eux-aussi leur trace.

69 Les récits qui prennent forme dans le cimetière ou à Chamonix autour d'un quatrième personnage, évoqué plus haut notamment par Madame Terray, Maurice Herzog, permettent de bien montrer que le processus de désignation du « être à sa place » dans le monde chamoniard est spécifique et se négocie au cas par cas. Et surtout, que la reconnaissance chamoniarde, qui facilite largement l'octroi d'un emplacement dans le cimetière, est loin d'être aussi évidente que ne pourrait le laisser penser le cas de Gaston Rébuffat. Ce qui se discute dans le cimetière, ce n'est pas seulement une place pour un mort dans le monde de l'alpinisme, et celle que les Chamoniards lui reconnaissent, mais aussi la place des vivants au sein de la communauté. Les discours véhiculés autour de ce personnage, protagoniste de l'expédition à l'Annapurna dont il était le chef et dont il est revenu victorieux avec Louis Lachenal, le montrent avec efficacité.

« — En ce moment la communauté chamoniarde s'émeut un peu des démarches de Monsieur Maurice Herzog qui n'a de cesse de convaincre les autorités de lui faire de la place au cimetière entre Lionel Terray et Edward Whymper.

— Entre les deux ?

— Enfin si possible à proximité de Lionel Terray, quoi. ».

70 Pour un néophyte, Maurice Herzog a en apparence tous les attributs pour occuper un emplacement de choix au Biollay et tenir une place respectée et reconnue dans le monde chamoniard : premier alpiniste à avoir réussi l'ascension d'un sommet de 8000 mètres, homme public de renom, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux sports de 1958 à 1965 mais aussi maire de Chamonix de 1968 à 1977 et député de Haute-Savoie. Et pourtant, que de discours – implicites pour certains, très explicites pour d'autres – véhiculés dans la commune à propos de ses démarches ; signes que la reconnaissance des Chamoniards n'est pas vraiment acquise !

« Je trouve ça moi une preuve d'ego insupportable et euh je m'inscris en faux contre ce genre de démarche, je crois qu'on fera jamais avec assez d'anticipation pour éviter que le moment venu

euh... l'affectif l'emporte au point qu'on ne se sente pas capables de refuser. Je pense qu'il faudrait avoir la position ferme et... et respectueuse qui permet d'écarter ce type de requête ».

- 71 Ce qui importe ici, ce n'est pas tant la véracité des faits que la construction des discours qui sont produits pour légitimer les positions des uns et des autres. D'ailleurs cette demande se heurte à la logique du gestionnaire, qui se veut équitable et souhaiterait pouvoir appliquer les mêmes règles pour tous les morts. Aussi le service municipal gérant l'octroi des emplacements à Chamonix, reconnaissant connaître les rumeurs, dit n'avoir jamais reçu de demande officielle.
- 72 Ces propos illustrent bien à quel point l'attribution d'un emplacement dans le cimetière peut se révéler délicate. La demande attribuée à Maurice Herzog pose en effet plusieurs problèmes aux gestionnaires du cimetière : le requérant n'est pas encore mort (l'acquisition d'un emplacement de son vivant n'est plus autorisée dans la commune) et il n'est plus domicilié dans la commune. Légalement, il faudrait donc qu'il choisisse d'y finir ses jours pour bénéficier d'un emplacement qu'il n'aurait pas préempté d'avance. Et c'est bien à cette improbable issue que tente de parer cette démarche. Légalement irrecevable, elle vient toucher un point sensible chez les Chamoniards qui regrettent eux aussi de ne plus pouvoir choisir le « *voisinage* » de leur dernière demeure et, *a contrario*, chez ceux qui se représentent ce cimetière comme un témoin de l'égalité des hommes devant la mort.
- 73 Mais ces réserves, aussi importantes soient-elles, pourraient peut-être disparaître si le personnage bénéficiait de la reconnaissance de l'ensemble de la communauté chamoniarde, ce qui ne semble plus être – si cela l'a jamais été – le cas. Parmi d'autres interprétations plausibles, deux raisons principales viennent contrer une possible reconnaissance. La version construite par Herzog et largement diffusée à son retour de la conquête de l'Annapurna (*Annapurna premier 8000*, 1951) est, cinquante ans plus tard, largement remise en question par l'exhumation d'un manuscrit de Louis Lachenal, le second alpiniste et guide chamoniarde à avoir atteint le sommet en 1950 (*Les carnets du vertige*, 1996)²⁰. Baignés dans l'histoire des conquêtes et de leurs controverses²¹, de nombreux Chamoniards, et plus particulièrement les guides, n'apprécient pas vraiment la découverte de la construction du récit d'Herzog. À l'instar d'Yves Ballu (1981), ils remettent en cause cette conception de l'alpinisme, où le prestige national l'a trop longtemps emporté. Au mythe du héros déchu vient s'ajouter un rejet de nombreuses actions qu'Herzog a menées dans la commune en tant que maire dans les années 1970. En effet, la critique de la modernité et l'évolution de la conception du tourisme s'accommodent mal aujourd'hui de nombreuses opérations d'urbanisme, trop visibles dans le paysage chamoniarde et obsolètes dans l'imaginaire actuel (Debarbieux, 2001).
- 74 Le cas de Maurice Herzog met bien en évidence le poids de la communauté dans la négociation de la place. En analysant finement les controverses qui naissent entre les différents protagonistes, on pourrait montrer que, selon les positions qu'ils occupent et défendent, la question de l'attribution de la place n'aboutit pas à la même réponse pour tous selon les époques. Pour une partie des Chamoniards, des guides de la Compagnie mais aussi des alpinistes, les divergences sont telles qu'il est difficilement acceptable de lui faire une place parmi leurs morts. Alors que pour le commun des mortels, et une partie des politiques qui participent à, voire même anticipent, la construction d'un cimetière « lieu de mémoire » des héros de la montagne, Herzog a sans aucun doute sa place à tenir dans l'histoire chamoniarde et alpine.
- 75 En réalité, autour de l'attribution ou non de cet emplacement, deux conceptions de la construction de la mémoire s'affrontent : d'un côté, une vision communautaire de la construction de la mémoire est prônée autour du partage d'une identité collective et, de l'autre, il s'agit d'une vision plus politique où la mise en scène des personnages publics transcende la reconnaissance locale. Mais au fond, ce qui heurte sans doute le plus grand nombre est que cette négociation se mène avant que l'on ne se trouve dans le temps de la commémoration, puisqu'Herzog est toujours vivant. En précédant de la sorte l'événement, il semble vouloir

façonner lui-même son ultime mémoire et dénier à la collectivité sa légitimité à en construire les traces.

La légitimation événementielle : mourir dans les hautes montagnes chamoniardes

76 La dernière modalité de légitimation du *être à sa place* à Chamonix concerne principalement les alpinistes qui ne sont pas domiciliés à Chamonix lorsqu'ils meurent en course dans les montagnes du territoire communal. Car si le *mourir là* constitue bien un critère de légitimation légale, il n'en est pas forcément de même pour la légitimation symbolique, comme on a pu le constater lors de la première modalité de légitimation reposant sur le *être « de » là*. La mort en montagne est-elle aussi fédératrice que voudraient le laisser transparaître les récits de certains habitants ou guides chamoniards, souvent plus jeunes et sans doute moins préoccupés par leur dernière demeure, ainsi que l'ensemble des touristes rencontrés ? Mourir dans les montagnes chamoniardes serait un critère suffisant pour légitimer la place du tout un chacun, Chamoniard ou non, au Biollay. La passion commune pour la montagne constituerait le lien nécessaire pour être désigné comme à sa place parmi des pairs. Et les propos tenus par les touristes renforcent ce type de récit de la montagne unificatrice et du mont Blanc symbole d'unicité de l'être et de la nature.

« Ils sont morts pour leur passion, c'est bien qu'ils soient ici, au pied du mont Blanc ».

77 Mais tous les récits des Chamoniards ne sont pas aussi simples, même si cette question est effectivement souvent abordée de façon détournée, voire implicite. Le traitement des morts en montagne varie en effet dans le cimetière. Certains morts tiennent des places spécifiques, comme on a pu le montrer à propos des guides de la Compagnie, alors que d'autres sont dispersés au gré des emplacements disponibles dans l'ensemble du cimetière. Les emplacements occupés par les alpinistes non chamoniards morts en montagne, ainsi que leur nombre, sont ainsi loin d'être figés depuis l'ouverture du cimetière. Mais surtout, leur présence au Biollay participe de la construction du récit produit autour du cimetière et de l'histoire chamoniarde par et pour les Chamoniards eux-mêmes. Ainsi un guide m'accompagnant dans le cimetière indique :

« Ici, c'est un cimetière de montagne. Y a beaucoup de gens qui sont morts en montagne, de jeunes alpinistes qui sont morts pour leur passion. On trouve toutes les nationalités ici, des Japonais, des Allemands, des Autrichiens, des Coréens, et bien d'autres encore. Le cimetière est à l'image de la diversité des alpinistes qui viennent gravir le mont Blanc ».

78 Le cimetière rendrait donc visible l'attraction qu'exerce le mont Blanc sur les alpinistes du monde entier, dont la communauté chamoniarde a bien su tirer profit.

79 L'évolution des pratiques d'attribution des emplacements dans le cimetière met en évidence une gestion bien plus complexe de la diversité des morts en montagne. En effet, dans la partie la plus ancienne du cimetière, les alpinistes « étrangers » étaient disséminés dans l'ensemble du cimetière. Jusqu'en 1946 (date de la mise en service du caveau des guides), il n'y avait pas d'emplacement spécifique dédié aux morts en montagne. Au fil des allées du cimetière, à la lecture des épitaphes, il est encore aujourd'hui possible de reconstituer la diffusion progressive de la pratique de l'alpinisme en Europe au cours de la première moitié du XX^e siècle²². En effet, la présence dans le cimetière de ces alpinistes, qui sont morts en tentant un sommet dans les montagnes chamoniardes, est particulièrement remarquable. Appartenant bien souvent à l'époque à des familles aisées, nombre d'entre eux se situent sur des concessions perpétuelles, sur lesquelles ont été érigés des monuments en granit travaillés comme des rochers naturels.

80 Aujourd'hui, lorsque l'on questionne les Chamoniards sur la place de l'alpiniste venu d'ailleurs et mort en montagne, ceux de l'entre deux guerres sont cependant rarement évoqués.

« Ben oui, même s'il n'est pas d'ici. Oui. Ben tout en haut, là, dans le cimetière, au sommet à droite, ils sont tous là-haut les alpinistes, même amateurs. Y en a beaucoup d'amateurs, hein ».

81 En effet, lors de l'agrandissement du cimetière à la fin des années 1960, deux secteurs réservés aux alpinistes morts en montagne, Chamoniards ou non, sont créés au point culminant du cimetière, « *tout là-haut* » (voir figure 2). Sans que l'on connaisse aujourd'hui vraiment les motifs qui ont conduit à ce choix (aucune information spécifique n'a vraisemblablement été conservée dans les archives), l'existence de ces deux secteurs a largement modifié l'emplacement des morts en montagne non chamoniards. D'autant que les gestionnaires du cimetière proposent alors spontanément et « uniquement » cette possibilité aux familles qui ne résident pas dans la commune, sans que rien ne soit pourtant explicite dans le règlement. À partir des années 1970, sauf exception²³, les alpinistes « d'ailleurs », décédés et enterrés à Chamonix, reposent donc dans l'un de ces deux secteurs, l'un aux concessions trentenaires, l'autre cinquantenaires. À cette période, la municipalité estime qu'un bon quart de la quarantaine annuelle des morts en montagne est enterré dans le cimetière, Chamoniards compris (Archives communales, boîte M2).

82 D'une part, cette assignation tacite mais bien réelle de tous ces alpinistes en un seul et unique emplacement peut être considérée comme une certaine forme d'exclusion, comme si leur présence trop nombreuse dans le cimetière perturbait la tranquillité des habitants de Chamonix venant rendre hommage aux leurs dans le cimetière. Cette forme d'exclusion est d'autant plus marquée que, dans ces secteurs, il s'agit uniquement de concessions en pleine terre où la qualité du terrain ne permettrait, soi-disant, que l'inhumation d'un seul défunt²⁴. Toujours est-il que les familles de ces défunts ne peuvent un jour imaginer reposer à leurs côtés. L'emplacement au Biollay du mort en montagne ne peut devenir l'emplacement d'une lignée familiale ne résidant pas à Chamonix. Cette mise à distance des morts en montagne étrangers et les restrictions qui vont avec l'attribution de ces emplacements semblent, d'une certaine manière, apporter une réponse à tous les anciens inquiets à l'idée de ne plus avoir leur place ou de ne plus trouver leur place parmi tous ces inconnus. En cinquante ans, la population de Chamonix a pratiquement doublé et les Chamoniards les plus âgés, pour une bonne partie ceux qui fréquentent le plus le cimetière, ne s'y retrouvent pas toujours. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la majeure partie de ces alpinistes était relativement bien investie dans la vie locale. Les séjours dans la vallée étaient bien plus longs qu'aujourd'hui, la plupart utilisaient le service des guides de la vallée, et surtout, ils étaient bien moins nombreux. Les liens entre les Chamoniards et les touristes étaient sans doute plus étroits qu'aujourd'hui, vraisemblablement tant dans le monde des vivants que dans celui des morts.

« Avant c'était différent, on connaissait tous les morts, maintenant, Chamonix a tellement changé, moi je m'y reconnais plus trop dans le cimetière ».

83 D'autre part, et paradoxalement, le regroupement de ces alpinistes participe aussi à la mise en visibilité de l'internationalisation de la fréquentation des montagnes chamoniardes et ajoute à la valeur symbolique du lieu. La mise à proximité de toutes ces nationalités, énumérées par un des guides rencontrés, renforce bien les récits du mont Blanc comme haut-lieu mondial de l'alpinisme. Ce regroupement est encore un moyen, pour les familles qui le choisissent, de placer leur défunt dans un collectif d'hommes et de femmes qui sont morts pour la même passion et qui sont identifiés comme alpinistes. La juxtaposition de ces emplacements, qui commémorent des destins individuels, permet aux familles de fabriquer ou faire perdurer une place dans un collectif, celui des alpinistes. Cette assignation forcée tend donc à faciliter le processus de désignation de la place attribuée à ces « étrangers » qui sont reconnus comme alpinistes, même si certains les étiquètent « amateurs ». Et ce processus de désignation est même tellement fort, qu'ils y sont tous assignés sans même s'y trouver. Ainsi, tous ceux qui se trouvent disséminés dans l'ancienne partie du cimetière ne sont que très rarement évoqués,

comme si les Chamoniards les avaient assimilés comme des leurs. Avec le temps ils sont devenus invisibles, puisque la place des « étrangers » est là-haut, dans la nouvelle partie du cimetière. Dès lors, ceux qui ne seraient pas « là-haut » ne seraient plus de fait, de par la situation de leur emplacement dans le reste du cimetière, des étrangers. C'est bien aussi en cela que la place, par sa localisation spatiale, détermine aussi le statut social des individus.

84 Pourtant, à l'inverse, la reconnaissance symbolique d'une partie des Chamoniards, quant à l'attribution effective de cette place dédiée aux alpinistes, va se marquer jusque dans l'évolution de leurs pratiques. Même si elle atteint encore peu les récits dans lesquels l'idée d'« *étranger amateur* » domine, dès les années 1990, quelques familles résidant à Chamonix choisissent d'enterrer là leurs jeunes, partis trop tôt, happés par leur passion pour la montagne, alors que lors de l'ouverture de ces deux secteurs seuls des étrangers y reposaient. Plusieurs d'entre-eux étaient aspirants-guides et effectuaient les courses nécessaires à la validation de leur diplôme. La désignation du défunt en tant qu'alpiniste semble alors l'emporter sur celle de Chamoniard. Faire partie des morts en montagne aurait une valeur plus universelle que la simple appartenance à une lignée familiale se considérant chamoniarde ou voulant se construire comme telle. Bien plus qu'une identité ancrée dans le lieu (de naissance ou de résidence), ces familles cherchent alors à transmettre la mémoire d'une identité fondée sur la pratique de l'alpinisme.

85 Aujourd'hui, la place des alpinistes « étrangers » morts dans les montagnes chamoniardes, qui pouvait paraître acquise après quarante années d'assignation à ces deux emplacements, semble à nouveau se reconfigurer. Ces dix dernières années, les familles de ces défunts choisissent de moins en moins le cimetière de Chamonix comme dernière demeure. Un décompte méticuleux a été effectué entre 2002 et 2005 à partir des registres d'Etat Civil croisés au registre des inhumations et crémations. Sur les 99 morts dans les montagnes alentours, 88 n'étaient pas domiciliés à Chamonix. Seuls quatre d'entre eux reposeraient au Biollay et aucun d'entre eux ne se situe dans ces deux fameux secteurs. Sur ces quatre alpinistes défunts, deux ont été incinérés et se trouvent dans le columbarium (voir figure 2), un alpiniste bulgare a été inhumé dans la fosse commune et un alpiniste parisien a bénéficié d'un « traitement de faveur » en étant enterré dans la partie ancienne du cimetière. On est loin de la moyenne des vingt premières années, qui tourne autour de trois morts inhumés chaque année.

86 L'assignation très restrictive, imposée par la municipalité, joue peut-être un rôle dans cette évolution, mais n'est sans doute pas la seule raison puisque certains arrivent à la contourner. L'éloignement d'un défunt peut être difficile à vivre pour les proches. Aussi, selon les gestionnaires du cimetière, alors que certaines des concessions arrivent aujourd'hui à échéance, plusieurs familles effectuent des démarches pour relever les restes de leur défunt et les déposer, plus proches d'eux, dans un caveau familial. Mais surtout, les alpinistes sont aujourd'hui mieux couverts par les assurances et avec l'évolution des techniques funéraires les corps sont quasi systématiquement rapatriés dans leur pays et dans leur commune d'origine ou de résidence, ce qui était impensable il y a cinquante ans et très peu pratiqué il y a encore une bonne trentaine d'années. Enfin, l'augmentation nette de la pratique de la crémation participe sans doute aussi à ce mouvement, même s'il est difficile d'en chiffrer l'impact, les cendres étant plus facilement rapatriables. La place que tenaient, dans le monde chamoniard, ces alpinistes ordinaires venus d'ailleurs semble être en passe de ne plus passer par l'octroi d'un emplacement dans le cimetière du Biollay.

87 Parallèlement à cette diminution, d'autres obtiennent l'attribution d'un emplacement spécifique. Ainsi, une association franco-japonaise a acquis en 1989 un emplacement au Biollay pour commémorer tous les alpinistes japonais disparus dans le massif du Mont-Blanc, et dont on n'a pas retrouvé les corps (Voir *Dauphiné Libéré* du 17.10.1989). Cet emplacement ne se situe pas dans le secteur des morts en montagne, mais un peu en contrebas, à côté de la tombe d'une alpiniste japonaise disparue en 1985 dont le corps n'a été retrouvé qu'en 1989

(voir figure 2). Là encore, le besoin de s'inscrire dans un collectif s'exprime, mais par la distinction. Il s'agit alors de rendre visible à Chamonix la disparition d'hommes et de femmes non seulement alpinistes mais aussi, dans ce cas précis, japonais. Ce monument commémoratif associé à la tombe de l'alpiniste japonaise participe donc à la reconnaissance alpinistique des Japonais, fortement présents à Chamonix, et pour certains impliqués dans la vie locale. D'aucuns les nomment même les « Japoniards » ; ce ne sont alors plus des étrangers, ils ont leur place.

- 88 Les récits ainsi que la gestion du cimetière sont fortement marqués par la présence des morts en montagne mais aussi par la définition de l'étranger, l'un et l'autre pouvant bien entendu se recouper. Cette analyse des jeux de placement montre, d'une part, que la mort en montagne à elle seule ne justifie pas aux yeux de tous l'octroi d'une place chamoniarde et, d'autre part, à quel point la politique de gestion navigue entre deux types de discours plutôt contradictoires mais qui aboutissent paradoxalement à l'octroi d'un même emplacement. Pour certains, les morts en montagne venus d'ailleurs, considérés comme trop envahissants, sont circonscrits et éloignés dans un emplacement spécifique au fond du nouveau cimetière. Ils n'ont alors pas vraiment de place. Alors que pour d'autres, de par leur mort dans les montagnes chamoniardes, ces alpinistes venus de tous les horizons, participent à mettre en scène Chamonix comme l'une des places les plus attractives de l'alpinisme en Europe. Ils sont alors situés au point culminant du cimetière ou rendus visibles par des monuments spécifiques. Ils sont donc bien à leur place, là. Des enjeux identitaires bien distincts, qui débouchent sur l'octroi d'un même emplacement mais pas d'une même place.

L'espace comme opérateur central des jeux d'identification

- 89 Le jeu des places ne se joue pas uniquement dans l'espace même du cimetière. L'octroi des emplacements dans le cimetière déclenche des récits qui sont révélateurs de jeux de positionnement identitaires bien plus larges. Toute place chamoniarde peut s'y négocier, aussi bien celle des morts que celle des vivants. Ces emplacements représentent finalement l'entité spatiale visible, l'assignation, de constructions sociales complexes, la désignation au sein du monde chamoniard au sens large.
- 90 La désignation du *être à sa place* s'effectue à partir de l'une des quatre modalités de légitimation identifiées ou de leur combinaison. Si ces quatre modalités diffèrent dans leur nature, elles tendent toutes vers un même objectif : inscrire le défunt ou reconnaître l'inscription du défunt dans un collectif : « les Chamoniards », « les guides de la Compagnie », « les héros » ou « les alpinistes ». Un collectif dont la définition se détermine autour du rapport et de la connaissance de la montagne, puisque cette dernière est au cœur de tous les jeux identitaires à Chamonix. La mort en montagne est un critère que les différents acteurs instrumentalisent, chacun à leur façon, pour définir, reconnaître ou rejeter l'appartenance à l'un de ces collectifs. Ainsi elle peut être mise en valeur chez le guide frappé par le destin, comme rejetée chez le jeune alpiniste manquant d'expérience. De même, ces modalités peuvent se combiner pour renforcer une position tenue (le guide chamoniard depuis des générations), mais parfois aussi s'exclure (les alpinistes et les Chamoniards). Et ces combinaisons varient selon les positions tenues par les acteurs, c'est-à-dire par la visibilité et l'évolution de ces positions qu'ils tiennent ou qu'on leur fait tenir au sein de la communauté.
- 91 Ces quatre modalités de légitimation de la place reposent sur deux types de constructions identitaires. Les arguments de la première modalité (la légitimation généalogique) consistent à désigner comme à sa place celui qui est de là depuis des générations. Le lien des Chamoniards serait donc inné, authentique. C'est la première forme de la naturalisation de la place. En revanche, la désignation de la place à partir de la troisième et de la quatrième modalité (légitimation héroïque et légitimation événementielle) repose sur une identité non plus « naturelle » mais qui se construit autour de la reconnaissance d'un savoir spécifique partagé

et supposé exceptionnel du milieu de la haute montagne. Quant à la seconde modalité, elle prend forme autour de la légitimation des guides de la Compagnie et oscille entre ces deux types de construction identitaire. Celle-ci se structure aujourd'hui autour de la formation du guide, à laquelle seuls ceux qui ont de réelles capacités peuvent accéder (caractère de l'identité construite) mais qui *in fine* permet à l'impétrant d'être accepté comme étant de la grande famille des guides de haute-montagne, c'est-à-dire d'accéder de par cette filiation (caractère de l'identité « induite ») à la place de Chamoniard (cf Frison-Roche).

92 Ces quatre modalités de légitimation prennent aussi appui sur différents niveaux de références spatiales. Ainsi, les légitimations généalogique, institutionnelle et événementielle reposent toutes trois sur un ancrage local très marqué : être *de là*, pratiquer son métier de guide *là et/* ou mourir *là, dans les montagnes chamoniardes*. Alors que la légitimation héroïque trouve justement sa force autour d'un double jeu d'identification entre le local, – *être attaché aux montagnes chamoniardes* – et le global, – *avoir réussi la conquête des sommets emblématiques de l'ensemble des montagnes du monde*.

93 La nécessité de cette inscription collective pour tenir une place souligne surtout l'importance, à Chamonix, du ressort de l'identité collective dans le monde des morts, comme dans le monde des vivants. Le besoin de se reconnaître dans l'autre, d'afficher des valeurs communes, est peut-être d'autant plus fort à Chamonix que la vallée a beaucoup changé en cent cinquante ans, passant d'un tout petit bourg à une ville de presque 10 000 habitants. Le cimetière est un point de repère qui de l'extérieur paraît stable et qui permet de fixer une mémoire. Ainsi, jusqu'alors, malgré l'évolution des pratiques funéraires, à Chamonix comme dans tout le reste de la France, le cimetière du Biollay n'a en rien perdu de son rôle fédérateur de transmission entre les générations.

94 Cela implique alors différentes échelles de la place. En effet, la conception de la désignation de la place, c'est-à-dire de cette possibilité offerte d'être bien là où l'on est, est plus ou moins large selon que l'on se positionne comme autochtone ou comme touriste. On voit ainsi un affrontement assez clair entre deux conceptions de l'attribution de la place. La première est très restrictive quant à l'attribution de la place de la part des locaux, « les anciens », ou de la part de celles et ceux qui ont une proximité sociale (filiale notamment) ou spatiale (résidentielle ou fonctionnelle) avec le lieu. La seconde est bien plus large et concerne principalement les « étrangers » de passage, pour qui tout lien avec la montagne – pratique et symbolique, matériel ou immatériel – doit permettre d'être à sa place à Chamonix, qui en est la plus haute expression métaphorique (Debarbieux, 1993).

95 Enfin, pas plus que la place des vivants, la place des morts n'est jamais définitivement acquise, ni même unique. Elle dépend bien des positions de ceux qui la définissent au gré des jeux entre acteurs, de leurs rôles et statuts dans la structuration symbolique de l'image de cette communauté. Selon les acteurs qui définissent et désignent la place, un même mort peut tenir des places distinctes voire divergentes. De même que la place est toujours « en référence à », elle est aussi « inscrite dans » une temporalité susceptible d'évoluer et donc de participer à sa transformation.

96 Le cas de l'alpiniste anglais Edward Whymper est en cela exemplaire. Le parcours de sa dépouille et surtout l'instrumentalisation progressive qui s'en suit, montre à quel point un emplacement peut prendre une valeur spécifique et régler d'autres emplacements : celui de Lionel Terray cinquante ans plus tard et celui que convoite aujourd'hui Maurice Herzog. Comme si la place que tenait le premier ne pouvait que bénéficier à la place des suivants. La légitimité symbolique de l'emplacement qu'occupe Whymper participe donc non seulement à sa transformation en place, mais participe aussi à la constitution de la place des suivants en dirigeant en quelque sorte les jeux de positionnement. La présence de ces alpinistes érigés en personnages historiques fabrique ainsi progressivement la force symbolique du cimetière dans son ensemble, le transforme en haut lieu mémoriel de l'alpinisme. Statut qui renforce

la pression mise sur le cimetière et favorise les demandes exceptionnelles d'acquisition d'un emplacement pour telle ou telle personnalité du monde de l'alpinisme mais aussi celle des résidents secondaires par exemple. Besoin mémoriel toujours présent, malgré l'évolution des pratiques funéraires où la crémation tend à gagner du terrain.

- 97 Le changement de statut du cimetière permet enfin d'analyser cette question du jeu des emplacements et des places à une autre échelle encore. Le Biollay n'est plus seulement considéré comme le lieu du repos des morts, c'est aussi un lieu touristique à part entière, considéré comme un haut lieu de la mémoire alpinistique. C'est donc dans son entièreté qu'il ne devient plus uniquement une succession d'emplacements ouvrant sur la désignation de places individuelles, mais qu'il est lui aussi une place à part entière, comme le Panthéon, ou encore le cimetière du Père Lachaise. Ce lieu, qui a changé de vocation au cours de l'histoire, de sa mise à distance du centre-bourg (hygiénisme) à sa mise à disposition, ou à sa mise en visibilité pour le touriste (patrimonialisation), est aujourd'hui instrumentalisé par la communauté chamoniarde pour se définir et s'ancrer dans le temps.
- 98 Plus globalement enfin, cette analyse a montré que les jeux identitaires, même quand ils sont construits sur l'activité et les hiérarchies sociales traditionnelles, ne s'inscrivent pas uniquement à travers une lutte des classes au sens strict, mais s'initient plutôt à travers l'enjeu du placement. L'identité spatiale se jouant à moyenne et grande échelle, celle de la place dans un des cimetières de la commune (celui du bourg ou celui d'Argentière) d'une part, celle de la place au sein de chacun des cimetières d'autre part.
- 99 D'autres éléments que le statut socio-économique participent donc à la mise en position dans l'univers chamoniard. La ségrégation n'est pas forcément opératoire en fonction des richesses ou des antécédences sociales mais bien plutôt des antécédences culturelles, à la fois au niveau des constructions de l'activité de l'acteur, mais aussi et surtout de la légitimité de l'acteur dans cette activité ; et au niveau des constructions de l'ancienneté de la présence de l'acteur dans l'espace, mais aussi et surtout de l'authenticité de cette présence.
- 100 L'espace est donc bien l'opérateur central des jeux d'identification et d'appropriation. Il est à la fois le configurant des rapports de l'individu avec son environnement et le configurant des rapports de cet individu à l'autre. Et c'est à partir de ces rapports que sont structurées les conditions légales, juridiques et économiques mises en place par les sociétés pour en préserver l'ordonnement.

Bibliographie

- Ames K.-L., 1981, "Ideologies in stone: meanings in Victorian Gravestones", *Journal of Popular Culture*, n° 14, pp. 641-656.
- Armanet-Muller C., 2003, *Du lieu au non-lieu : la sépulture des personnes incinérées. Contribution à une géographie de la crémation*, Thèse, Université Lille I, 1000 p.
- Ballu Y., 1981, « Critiques de Livres », *La Montagne et Alpinisme*, n° 125.
- Baudry P., 1999, *La place des morts : Enjeux et rites*, Paris, Armand Colin Éditeur, coll. « Chemins de Traverse », 205 p.
- Bourdeau P., 1991, *Guides de haute montagne : territoire et identité ; Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel*, Grenoble, Revue de géographie alpine, coll. « Ascendances » n° hors série, 288 p.
- Chamson M., [1986] 2000, *Whymper le fou du Cervin*, Paris, Editions Hoëbeke, 263 p.
- Christopher A.-J., 1995, « Segregation and cemeteries in Port Elizabeth, South Africa », *The Geographical Journal*, n° 1, vol. 161, pp. 38-46.
- Cresswell Tim, 1996, *In Place/Out of Place: Geography, Ideology and Transgression*, University of Minnesota Press, MINNE edition, 216 p.
- Currat-Couttet G., 1984, *Les folles années de Chamonix*. Paris, France-Empire.

- Debarbieux B., 1993, « Du haut lieu en général, et du mont Blanc en particulier », *L'Espace Géographique*, n° 1, tome XXII, pp. 5-13.
- Debarbieux B., 2001, *Chamonix Mont-Blanc 1860-2000, les coulisses de l'aménagement*, Servoz, Edimontagne, 207 p.
- Debarbieux B., 2008, « Le montagnard : imaginaires de la territorialité et invention d'un type humain », *Annales de Géographie*, Paris, n° 660, pp. 90-115.
- Déchaux J.-H., 1997, *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le lien social », 335 p.
- Garcia P., 2000, « L'espace géographique et les historiens », in Lévy J. et Lussault M. (eds.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, pp. 73-92.
- Gaulejac V. de, Taboada Léonetti I., 1994, *La lutte des places, Insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie clinique, 286 p.
- Herzog M., [1951] 2005, *Annapurna Premier 8000*, Paris, Editions Arthaud, coll. « La Traversée des Mondes », 464 p.
- Lachenal L., 1996, *Les Carnets du vertige, (textes de Gérard Herzog et Louis Lachenal)*, Chamonix, Editions Guérin, 380 p.
- Lapassade G., 1996, *Les Microsociologies*, Paris, Anthropos Economica, 112 p.
- Lenclud G., 2007, « Etre un artefact », in Debary O., Turgeon L. (eds.), *Objets & Mémoires*, Paris-Québec, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme-Presses de l'Université Laval, pp. 59-90.
- Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Editions du Seuil, coll. « la couleur des idées », 363 p.
- Mao P., 2007, « La ressource territoriale d'un haut-lieu touristique. L'exemple de Chamonix Mont-Blanc », in Gumuchian H., Pecqueur B. (eds.), *La ressource territoriale*, Paris, Ed. Economica Anthropos, pp. 66-77.
- Mauss M., 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 482 p.
- Michaud Nérard F., 2007, *La révolution de la mort*, Paris, Vuibert, coll. « Espace éthique », 319 p.
- Mosse G.-L., [1990] 1999, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures, Coll. « Pluriel Histoire », 291 p.
- Payot P., 1950, *Au royaume du Mont-Blanc*, chez l'auteur, Imprimerie Plancher, Bonneville, 302 p.
- Petit E., 2004, « Figures de la haute montagne au service de la mémoire collective à Chamonix », in Debarbieux B., Fourny M.-C. (eds.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, CNRS MSH-Alpes, pp. 89-114.
- Poche B., 1999, *Le monde Bessonais. Société et représentation*, Paris, CNRS Editions, 370 p.
- Revel J. (dir.), 1996, *Jeux d'échelles. La microanalyse à l'expérience*, Paris, Éditions de l'EHESS / Gallimard / Le Seuil, 243 p.
- Ricœur P., 1985, *Temps et récit. Tome 3 : Le temps raconté*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais » n° 229, 533 p.
- Stock M., 2006, « Construire l'identité par la pratique des lieux », in De Biase A. et Rossi C. (dir.), *Chez nous. Territoires et identités dans les mondes contemporains*, Paris, Éditions de la Villette, pp. 142-159.
- Tissot L., 2002, « Du touriste au guide de montagne : la question de l'identité alpine (1850-1920) », in Grange D.-J. (ed.), *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, PUG, pp. 289-300.
- Urbain J.-D., [1989] 1998, *L'archipel des morts : Le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Paris, [Plon] Éditions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot » n° P 337, 358 p.
- Urbain J.-D., 1999, « Deuil, trace et mémoire », *Les Cahiers de médiologie*, n° 7 (*La confusion des monuments*), pp. 194-203.

Notes

1 Cette notion de référent identitaire est entendue comme ce par rapport à quoi un collectif ou un individu se définit, se positionne dans le monde dans lequel il évolue. Mathis Stock propose le terme de « référent géographique de l'identité » (2006) pour qualifier justement ce rapport aux lieux en tant qu'il permet aux individus de définir leur identité. Ici, il s'agit plutôt d'insister sur le rôle de certaines formes matérielles, comme point d'ancrage de l'identité d'un collectif (Petit, 2004).

2 Une cinquantaine d'entretiens, dont un peu plus des trois-quarts ont été menés entre 1999 et 2000. Le quart restant s'étale en revanche sur une relation continue depuis dix ans, notamment avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Afin de préserver l'ensemble des informateurs, l'anonymat total des entretiens est de mise dans ce texte et ne pose pas de problème méthodologique. En effet, il ne s'agit pas de cerner le poids respectif de chacun d'entre eux dans les discours produits sur le cimetière, mais d'analyser les constructions des différentes modalités de légitimation de la place vue à travers le prisme de l'emplacement des morts. La question de la différenciation est donc bien plus centrale que celle de la représentativité dans cette démarche qualitative.

3 Les archives sont bien entendu déjà une reconstruction institutionnelle de la réalité de l'époque. Nous les considérons ici malgré tout comme plus fiables dans la transcription et l'ordonnement historique des faits. Pour une réflexion sur le statut des archives, voir Paul Ricœur (1985, 212-224).

4 L'expression « monde chamoniard » s'inspire de la démarche proposée par Bernard Poche lorsqu'il analyse les constructions d'une société locale comme issues des récits produits par ses habitants (1999, 7-18). Ainsi le monde chamoniard correspond bien à Chamonix « tel qu'il se dit » et tel qu'il fait sens pour ceux qui l'énoncent.

5 Voir Bernard Debarbieux (2008) pour une analyse plus globale des enjeux identitaires autour de la question de la montagne.

6 Il est vrai qu'à l'heure actuelle, sur les 1700 monuments funéraires édifiés dans le cimetière, seule une petite centaine d'entre eux se distingue nettement de l'ensemble, à la fois par des dimensions largement plus imposantes et un style spécifique.

7 En réalité, la commune interprète de manière restrictive l'article du code général des collectivités territoriales qui parle de « domiciliation sur la commune » et non strictement de « résidence principale ». Les résidents secondaires ne sont pas clairement exclus par le code des collectivités territoriales, comme le pratique la commune de Chamonix pour gagner des emplacements dans son cimetière.

8 Il est intéressant de souligner qu'aujourd'hui encore circulent à Chamonix plusieurs versions quant au premier lieu d'inhumation de ce célèbre alpiniste, accréditées par quelques publications sur l'histoire chamoniarde (notamment Payot, 1950) et sur la vie de Whymper (Currel-Couttet, 1984). La légende voudrait qu'il ait été enterré dans le jardin de l'hôtel où il résidait au moment de son décès. Les archives municipales ainsi qu'un extrait du discours prononcé par le président du Club Alpin Français, relaté dans *La revue illustrée du Mont-Blanc et de Chamonix* du 25 septembre 1911 ne laissent pourtant aucun doute. Pour plus de détails, se reporter à Petit, 2004. Ces imprécisions témoignent bien de l'importance accordée à l'octroi d'une place à Chamonix pour cet alpiniste anglais ; mais aussi peut-être de l'effet « marketing » qui pouvait déjà exister à cette époque et avait poussé certains à colporter cette légende de l'enterrement de Whymper dans les jardins de l'hôtel.

9 Il est ici sous-entendu que la réussite la plus marquante de la carrière d'alpiniste de Whymper est la première ascension du Cervin. Mais surtout, cette première ascension lui donnerait le droit de reposer à son pied, sa place dans le cimetière de Zermatt serait ainsi légitimée. Certains vont même jusqu'à imaginer un possible échange entre les restes de Whymper et ceux du fameux guide chamoniard Michel Croz, qui a quant à lui été enterré dans le cimetière de Zermatt suite à sa mort lors de la descente. Whymper retournerait ainsi là où il a laissé la marque de son œuvre la plus forte avec la première du Cervin, comme s'il y avait un lien entre l'attachement et l'acharnement d'un être pour conquérir un lieu et le fait d'y être enterré. Alors que le guide Croz reviendrait « naturellement » sur sa terre natale.

D'autres interprètent ces emplacements « inversés » comme un heureux hasard ayant favorisé les échanges entre Chamoniards et Zermattois.

10 Une plaque de bronze taillée à son effigie est apposée sur la façade de l'hôtel *Le Monte Rosa* à Zermatt, où il avait séjourné lors de la première ascension du Cervin. Sa place à Zermatt est ainsi assurée, par la présence de cette marque qui rend encore visible aujourd'hui son exploit passé.

11 Il s'agit du deuxième cimetière de la commune de Chamonix Mont-Blanc qui se situe dans le plus gros hameau, Argentière. L'analyse de la lutte des places entre ces deux cimetières, voire entre ces deux parties de la commune, serait intéressante à mener dans un autre article.

12 Cette question de la destination finale des cendres a été travaillée de façon très détaillée dans une tout autre approche par C. Armanet-Muller (2003).

13 Les discussions menées dans le cimetière au gré des rencontres ne sont pas à la faveur des Chamoniards d' « adoption », qui sont peu nombreux par rapport aux Chamoniards qui se disent de souche et aux touristes. Il n'est pour autant pas possible de conclure à une moindre fréquentation du cimetière de leur part, même si cela reste une hypothèse plausible. Il serait donc nécessaire de recueillir d'autres témoignages pour affiner l'analyse des liens que ces derniers tissent ou non avec le cimetière.

14 Ce n'était pas le cas avant l'ouverture du cimetière du Biollay. Les morts étaient enterrés autour de l'église, sans acquisition d'un morceau de terrain.

15 Henri Ferrand, regrettant la disparition du cimetière autour de l'église, en dresse le portrait dans un texte publié en 1920 dans *L'Echo des Alpes* pour laisser une trace. Il recense ainsi les principaux monuments et ne mentionne absolument pas l'existence d'un tel emplacement dans ce cimetière-là.

16 Ce moment de recueillement collectif devant le caveau des guides est vécu par de nombreux guides comme particulièrement intense. Un tiers des guides rencontrés le citent spontanément comme l'événement le plus marquant de la fête du 15 août, à l'instar de ce guide : « *non y en a pas, pas spécialement ... Oui bon en même temps peut-être le moment où on va quand même au cimetière bon euh ce ce... Bon c'est quand même un moment, c'est le 15 août, bon on pense à tous les... les gens qui sont tombés en montagne. Bon j'pense que c'est le seul vrai moment du 15 août* ».

17 D'où la nécessité de distinguer ce qui relève de la place proprement dite de ce qui relève du jeu des marquages, des traces laissées pour rendre lisible la mémoire.

18 Ce récit permet aussi de souligner la nécessité symbolique de l'acquisition d'un emplacement même lorsque l'octroi ne résulte pas de la nécessité matérielle de l'inhumation d'un corps, comme c'est ici le cas, puisque les deux corps n'ont jamais été retrouvés. Posséder un emplacement pour son/ses mort(s) disparus, marquer cet emplacement permet bien de l'/les assigner à résidence, de lui/leur accorder une place parmi les morts et ainsi de pouvoir commencer son travail de deuil. En choisissant d'acquiescer un emplacement à Chamonix, la famille de ces deux jeunes avait sans doute voulu les insérer parmi tous ceux que la montagne « prend » trop tôt. « Face au vide que laisse le cadavre introuvable, même le cénotaphe vise à instaurer une netteté en arrachant le disparu au flou de l'égaré. Au terme d'un rapatriement symbolique qui le relocalise, la fonction magique ou incantatoire du cénotaphe consiste à restaurer la présence du mort en arrimant son souvenir à la réalité d'une trace, d'un lieu et d'un signe – à assimiler son absence à la présence d'un objet qui précisément conteste la disparition du disparu en assignant sa mémoire à résidence. » (Urbain, 1999, 196).

19 Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une dalle au sol a été rajoutée lors de la sépulture d'une belle-sœur en 2001.

20 *Les carnets du vertige* ont été publiés une première fois un an après la mort de Lachenal en 1956 par le frère de Maurice Herzog. Une nouvelle version de ce récit autobiographique voit le jour en 1996, augmentée par des commentaires tirés de manuscrits inédits de Lachenal, qui remettent en question la version officielle accréditée cinquante ans plus tôt. Pour plus de détails sur la polémique qui en naît, se reporter à « Cinquantenaire de l'Annapurna » dans les *Annales du Groupe de Haute Montagne, Cîmes 2000*, pp. 57-112.

21 Philippe Joutard, dans un texte « Du Mont-Blanc à l'Annapurna : la légende de la haute montagne » paru dans *Le Monde* des 18-19 juin 2000, montre comment, dès les débuts de l'alpinisme, les récits construits après une conquête recomposent l'événement autour d'un héros unique. Il établit ainsi un parallèle entre le récit de la conquête du mont Blanc en 1786 et celui de l'Annapurna en 1950. Mais il désamorce aussi les critiques les plus virulentes en suggérant qu'« il ne suffit pas de mettre en valeur la transformation d'une réalité en légende et de déconstruire le mythe. Au-delà, il faut en faire un objet d'histoire et s'interroger sur les raisons de sa réussite ».

22 Plusieurs emplacements du cimetière sont occupés par des alpinistes allemands, morts dans les années 1930. Poussés par la propagande hitlérienne, de nombreux jeunes ont en effet tenté d'ouvrir dans les Alpes les dernières voies encore vierges pour la gloire du Reich. À Chamonix, la face Nord des Grandes Jorasses a été particulièrement meurtrière. Pour une interprétation plus générale de ces liens entre alpinisme et patriotisme dans l'entre-deux-guerres, se reporter à Mosse, [1990] 1999, 32-138.

La présence des Anglais est en revanche moins frappante, alors que ce sont les premiers à s'être investis dans la conquête de sommets des Alpes, et surtout les premiers « étrangers » à être enterrés à Chamonix. Mais jusqu'à l'ouverture du Biollay, la plupart étaient assignés dans l'Enclos du Temple protestant, tout près de la gare.

23 Mais les exceptions chamoniardes concernent bien plus les alpinistes célèbres ou les descendants des lignées ancrées depuis longtemps dans la vallée que les simples grimpeurs anonymes. Un emplacement spécifique est cependant dédié aux alpinistes japonais disparus dans le massif.

24 On observe pourtant quelques exceptions, notamment la tombe commune de deux copains morts ensemble lors d'une ascension sur un emplacement qui en théorie ne pouvait contenir qu'un seul mort...

Pour citer cet article

Référence électronique

Emmanuelle Petit, « La lutte des places à Chamonix : Quand la mort devient enjeu spatial », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 475, mis en ligne le 28 octobre 2009. URL : <http://cybergeo.revues.org/index22747.html>

À propos de l'auteur

Emmanuelle Petit

Doctorante, Département de géographie, Université de Genève, Emmanuellepetit@laposte.net

Droits d'auteur

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

Résumé / Abstract

Cet article propose une réflexion sur les termes de place et d'emplacement en géographie. Il s'agit de montrer comment les discours produits sur les placements permettent à ceux qui les énoncent de se positionner dans le monde dans lequel ils évoluent. Ce questionnement est traité plus particulièrement à partir des discours énoncés par différents acteurs sur les emplacements qu'occupent les morts dans le cimetière laïque du Biollay à Chamonix (Haute-Savoie, France). L'analyse de ces discours permet d'une part, de mettre en évidence le rôle de l'espace et des jeux de placements dans la définition de l'identité et d'autre part, de souligner à quel point l'espace des morts peut être l'objet d'enjeux identitaires structurant aussi le monde des vivants.

Mots clés : identité, cimetière, place, emplacement, espace des morts, monde des vivants, Chamonix

Fighting over places: the space of the dead in Chamonix

This article deals with the issues of place and location in geography, trying to show how views expressed about one's place enable people to position themselves in the world they inhabit. The case study is based on the analysis of views, expressed by various actors, about locations occupied by the dead in the secular cemetery of Biollay in Chamonix (France). It emphasizes the role of space and of locations tactics in identity-building, and illustrates the ways in which the space of the dead can be laden with identity politics for the living.

Keywords : identity, location, place, cemetery, space of the dead, world of the living

ndlr : Le titre de cet article entre en résonance avec celui du dernier livre de Michel Lussault, *De la lutte des classes à la lutte des places*, paru chez Grasset (France, Paris). Ce texte a été soumis à *Cybergeo* avant la parution du dit ouvrage et la proximité des titres témoigne de l'actualité de cette thématique pour nombre de géographes.